

● la maison de la culture de grenoble

DIRECTION : DIDIER BERAUD

vous ouvre ses **DOSSIERS**

1 bâtiment

2 association de gestion

3 options fondamentales

4 financement

5 organisation intérieure

6 programmation

7 relations et accueil

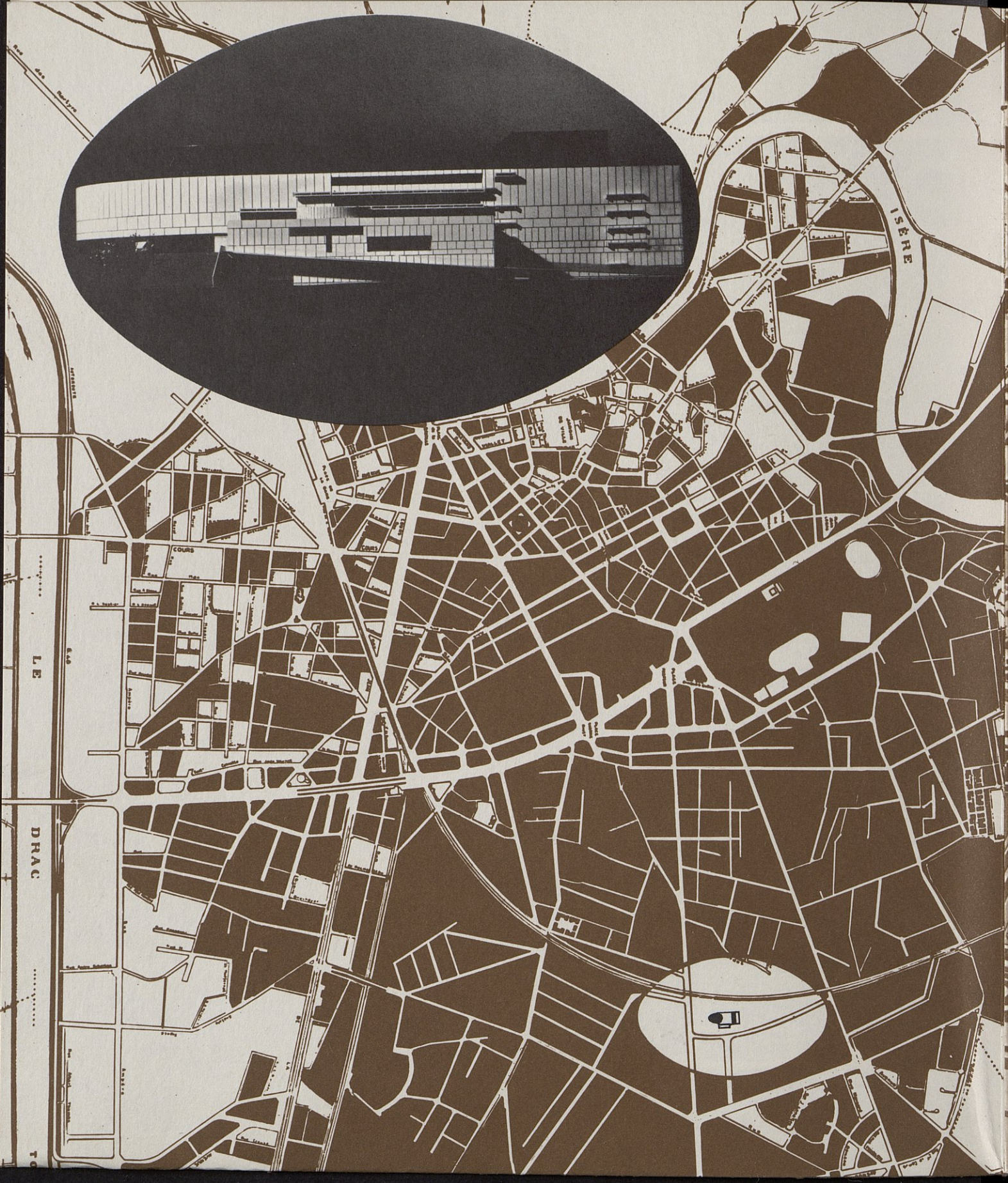
8 inauguration

La minutie avec laquelle les deux premières fiches du présent document décrivent le bâtiment en construction et les rouages de notre Association répond au souci d'une information exacte. Elle fait mieux percevoir la nature et les possibilités de l'outil dont nous disposerons. Cet outil n'a d'intérêt que par rapport à son futur usage. Le coût de sa construction, le travail bénévole ou professionnel investi dans son élaboration, trouveront leur justification dans l'emploi de l'outil et dans les fins qu'il servira. Sa valeur dépendra des administrateurs et des animateurs de la Maison, et au-delà d'eux, de tous ceux qui la fréquenteront et qui détermineront sa vie.

Au moment où nous nous sommes rassemblés pour exiger et préparer cette Maison, nous avons reconnu dans la Culture une richesse qui appartient à tous et qui est la source d'une véritable promotion de l'homme. L'ampleur de notre rassemblement, la diversité des personnes et des groupes qui ont soutenu et orienté notre action, les exigences même de l'art et de l'étude, imposent que notre Maison soit demain ouverte à tous, respectueuse des convictions de chacun, gérée de façon démocratique. Nous voulons en faire un foyer de dialogue et de recherche, et ne rien négliger pour en faciliter l'accès à ceux que leurs conditions de travail et de vie écartent aujourd'hui de la Culture : convaincus que la Culture même y gagnera.

Une prochaine fiche précisera ces intentions et ouvrira le débat sur les conditions de leur réalisation. Il valait mieux ne pas l'attendre pour indiquer le sens de notre effort, annoncé déjà dans les documents de l'Association préparatoire, aujourd'hui dissoute : « La Maison de la Culture doit aider à mettre davantage d'hommes et de femmes en possession de l'héritage millénaire qui appartient à tous, en leur permettant d'enrichir cet héritage, de prendre une part plus personnelle, plus active, aux recherches et aux décisions qui orientent l'avenir de tous. »

Michel PHILIBERT
Président du Conseil d'Administration
de la Maison de la Culture

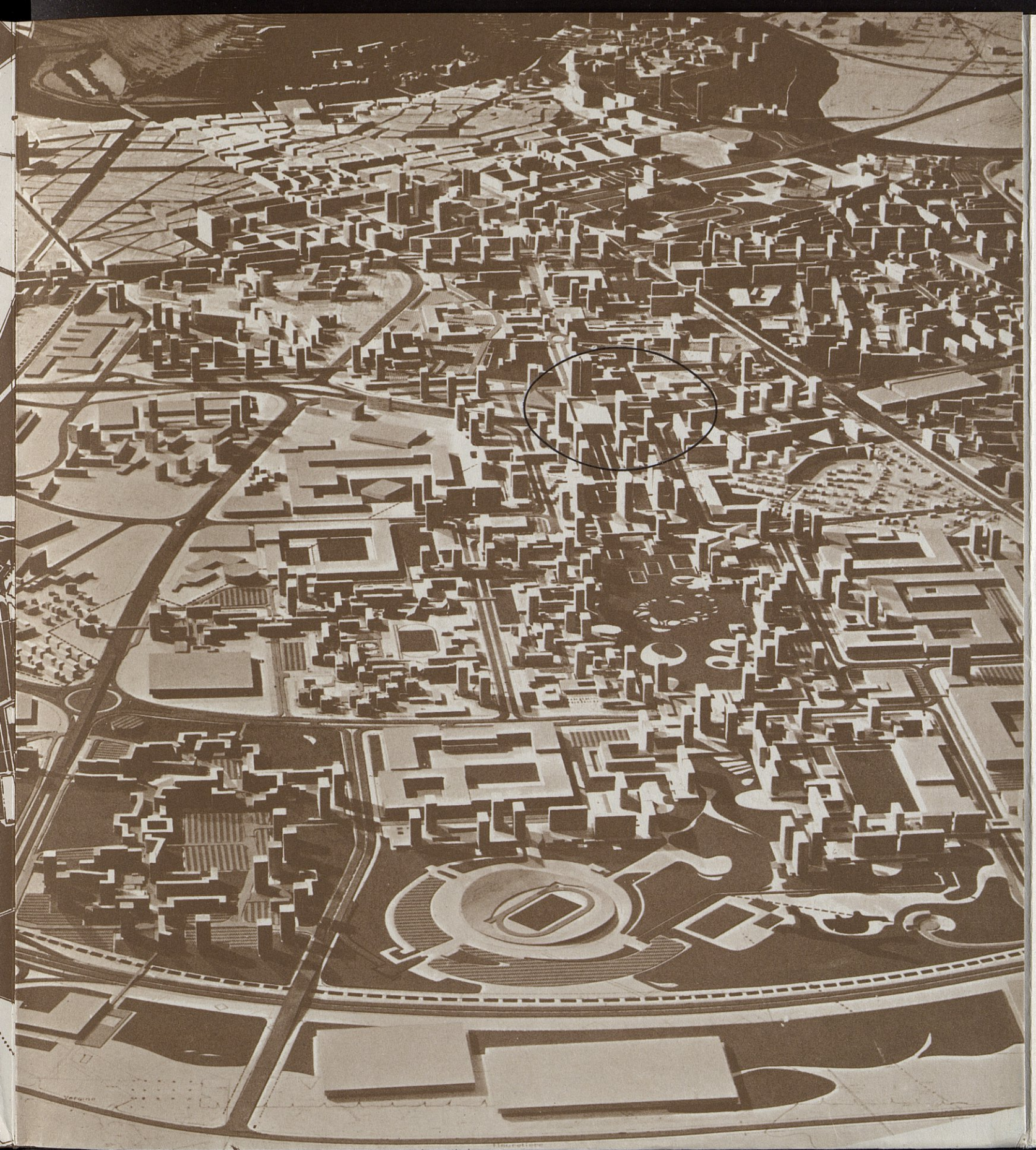


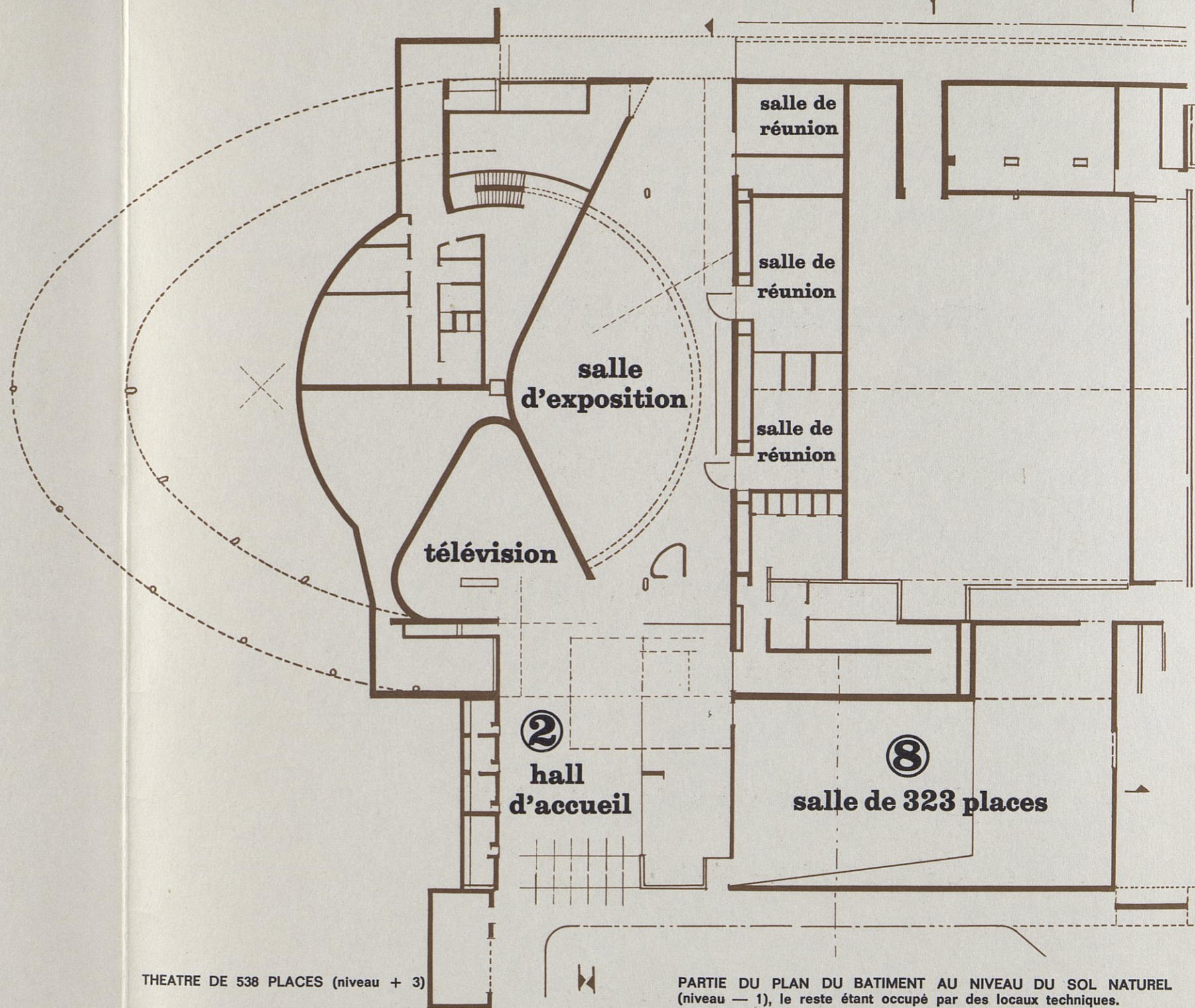
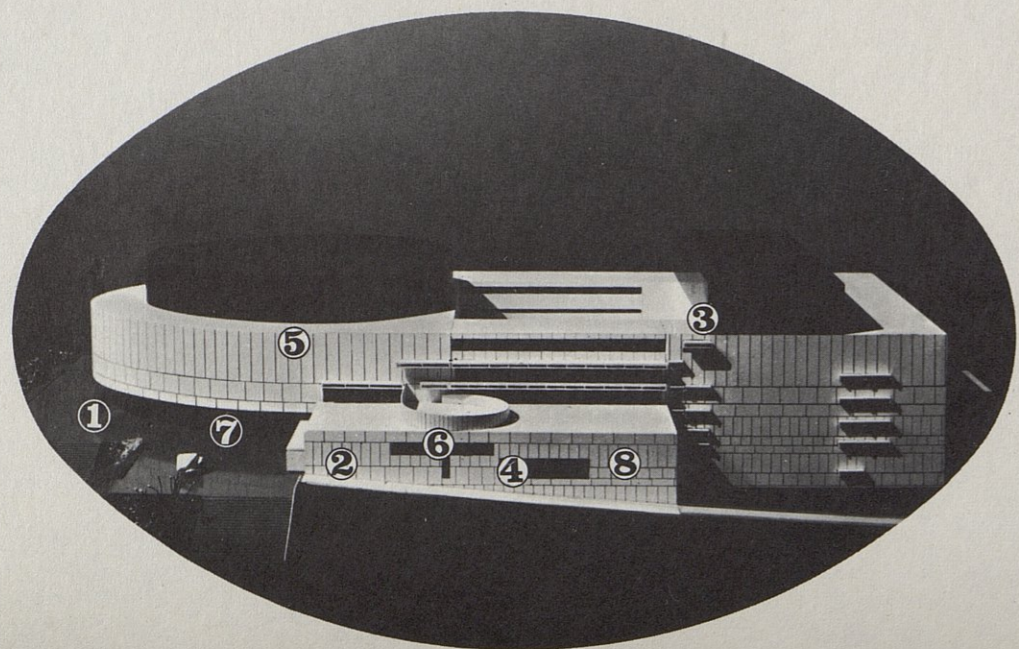
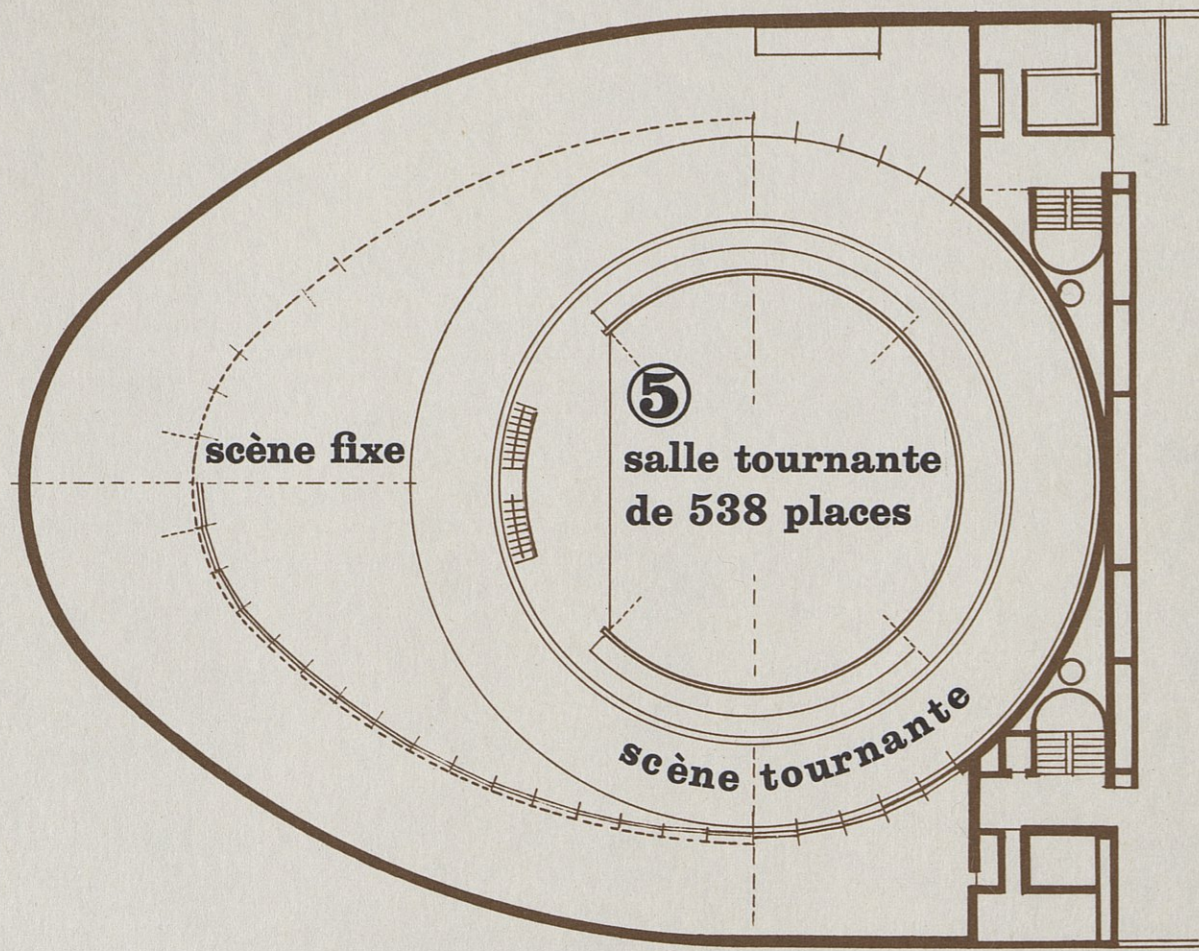
ISERE

LE

DRAC

TO





THEATRE DE 538 PLACES (niveau + 3)

Hall d'entrée indépendant en communication avec le foyer du public et avec le snack-bar.

Salle polyvalente.

Formule scénique originale : salle et anneau de scène tournants.

Théâtre utilisé en priorité par la Comédie des Alpes.

Eventuellement lieu d'exposition.

PARTIE DU PLAN DU BATIMENT AU NIVEAU DU SOL NATUREL (niveau - 1), le reste étant occupé par des locaux techniques.

Hall d'accueil ouvert au sud.

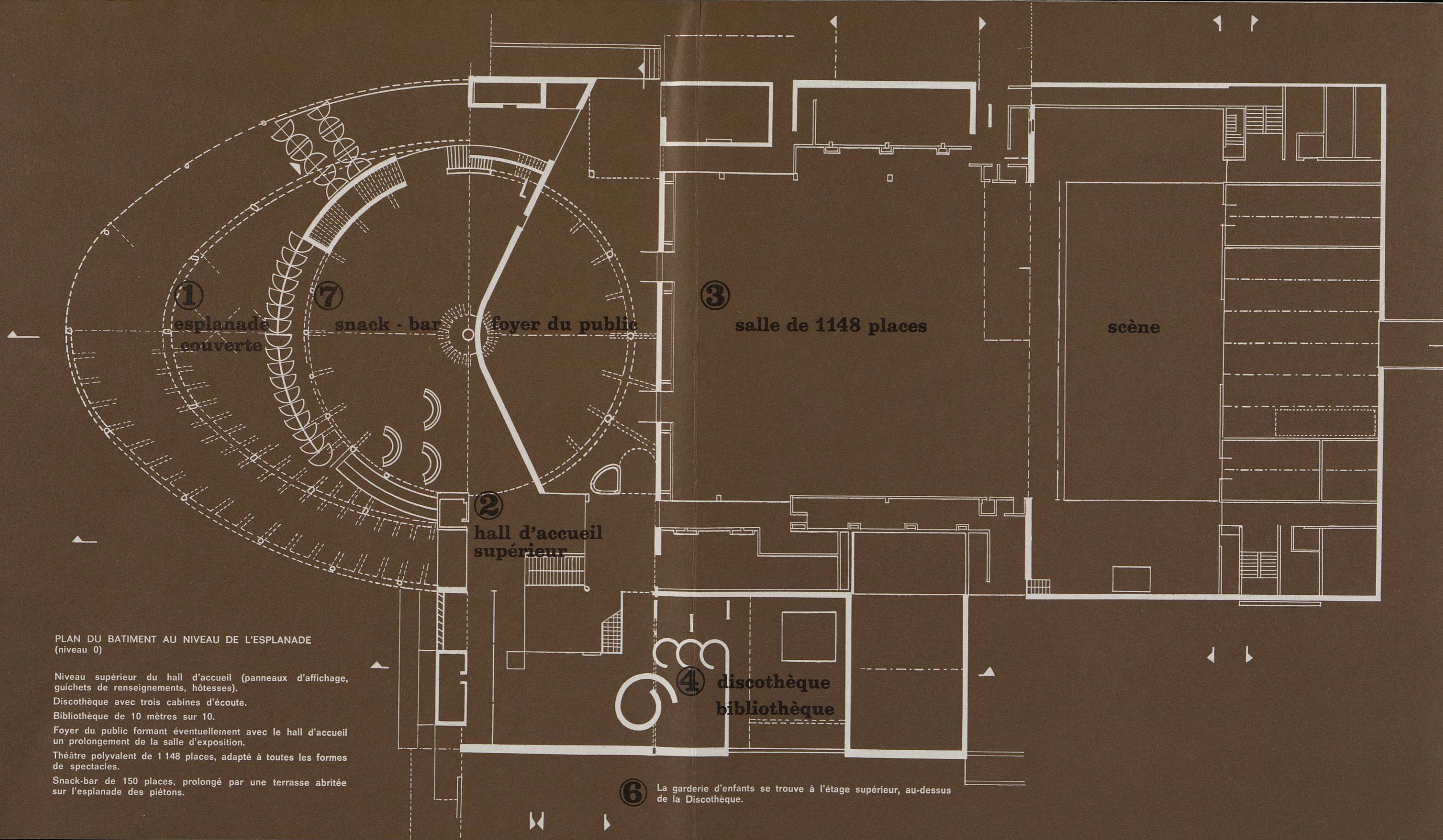
Salle de 323 places : pour les conférences et pour le cinéma, mais aussi théâtre d'essai et salle de concert pour petites formations ou solistes.

Salle de télévision se prêtant au fonctionnement d'un télé-club.

Salle d'exposition de 300 m².

3 salles de réunion, avec retransmission sonore depuis la discothèque pour écoute collective.

Cabines d'interprètes.



PLAN DU BATIMENT AU NIVEAU DE L'ESPLANADE
(niveau 0)

Niveau supérieur du hall d'accueil (panneaux d'affichage, guichets de renseignements, hôtesses).
 Discothèque avec trois cabines d'écoute.
 Bibliothèque de 10 mètres sur 10.
 Foyer du public formant éventuellement avec le hall d'accueil un prolongement de la salle d'exposition.
 Théâtre polyvalent de 1 148 places, adapté à toutes les formes de spectacles.
 Snack-bar de 150 places, prolongé par une terrasse abritée sur l'esplanade des piétons.

4 discothèque
bibliothèque

6 La garderie d'enfants se trouve à l'étage supérieur, au-dessus de la Discothèque.

LISTE DES 149 MEMBRES FONDATEURS

M. Louis ABRIC	M. Guy CAMPANA	M. Paul DREYFUS	M ^{lle} Paule JUILLARD	M. Jean-Marie PIROT
M. Ernest ABRY	M ^{lle} Yole CARMINATTI	M. Pierre-René DUBOIS	M ^{lle} Geneviève JULLIARD	M. PLOT
M. Robert ALBERT	M. Jacky CASTEUBLE	M. Emile ESCALLIER	M. René KERAUIS	M ^{lle} Janine PONCHEL
M ^{me} André APPERCELLE	M ^{me} M.-C. CHAGNARD	M. Claude ESPIC	M. J.-J. KIRKYACHARIAN	M. Pierre POTET
M. Alexandre BACONNIER	M ^{lle} Michelle CHARAT	M ^{me} Annie FABRE	M ^{me} Gabrielle KUENY	M ^{lle} Arlette PROUST
M. Claude BANDIERI	M. Georges CHARRE	M. Fernand FAIVRE	M. Hermann KUHN	M. Paul RAFFINI
M. Simon BARATHIEU	M ^{lle} J. CHOLLAT-NAMY	M. FINZI	M. Georges LACROIX	M. Pierre RAGE
M. Maurice BARET	M. Joseph CICERONE	M. Bernard FLORIET	M. Maurice LAPIERRE	M ^{me} Chantal REBILLARD
M. Jean BARTHALAIS	M ^{me} Mireille CLAVEL	M. Jacques FOURNIER	M. Jean LARIVIERE	M. Christian REMOND
M. Pierre BEDAGUE	M. Jean CLEMANCEY	M. André FRANCOU	M. Guy LERUDE	M. André RIBOUD
M. Georges BEJEAN	M ^{lle} Rose CLEMENT	M ^{lle} Arlette GAILLARD	M. René LESAGE	M. René RICHARD
M ^{lle} Monique BELLEFIN	M. Jean COCHET	M. Armand GALAI	M. Jean LEYSSIEUX	M. François RIPOUTEAU
M. Louis BELOT	M. Jean-Paul COMBAZ	M. Christian GARAIX	M. Pierre MAGNINAT	M. Henri RIVE
M. François BERNARD	M ^{me} L. COMMANDEUR	M. Pierre GAUDE	M. Daniel MALASSIS	M. Jean RODIEN
M. Raymond BERNARD	M. CONIO	M. Pierre GERBAL	M ^{me} Adrienne MAMY	M ^{lle} Liliane RODRIGUEZ
M. Gérard de BERNIS	M. Jean-Pierre COPIN	M. Joseph Di GIOIA	M. Louis MARTIN	M. Maurice ROSSILLON
M ^{lle} G. BERTHOMIER	M. Pierre COQUARD	M. Aimé GIRAUD	M. André MATILLON	M. André RUFFIOT
M ^{me} BERTRAND	M. COSTE DE BAGNEAUX	M. Jean GIROUD	M. Jean-Marie MAURICE	M. Pierre SAUREL
M. Yves BES	M. Gabriel COUSIN	M. Roger GOLTAIS	M. Robert MAZIN	M ^{me} Claudie SIKIRDJI
M. Maurice BOIRON	M. Jean-Marie CRAVERO	M ^{me} Hélène GONON	M. Louis MEYER	M. Bernard SMAGGHE
M. de BOISBERRANGER	M. Albert CROSAZ	M. André GRANGE	M ^{me} Janine MILLON	M. Eric-Paul STEKEL
M. Marc BONOMO	M. François CROZE	M. Henri GRATTAZ	M. Paul MINELLI	M. Daniel THIERY
M. Robert BOUCHAYER	M. Bruno DARDELET	M. Bernard GROSPERRIN	M. Pierre MONNIER	M. Roger TISSEYRE
M. René BOUCHE	M. Pierre DEIBER	M. François HOLLARD	M. B. MONTERGNOLE	M ^{lle} Marthe TRILLAT
M. Gérard BOUCHET	M. Pierre DELRIEU	M. François HOSSENLOPP	M ^{lle} F. MONTFOLLET	M. Bernard TROULET
M. Marcel BOULIN	M. Jean DELUME	M. Max HUMBERT	M. Laurent MOREAU	M. Pierre VAILLANT
M. Gabriel BOULLU	M. DESHAIRS	M. R. HUMET-SERRA	M. Gilbert NIGAY	M. VINCENT
M. BOURGEOIS	M. André DESPRES	M. Henri INARD	M. Roger OGIER	M. Joseph VOILIN
M ^{me} Renée BROSSIER	M ^{me} Hélène DESTEMBERG	M. Jean JACQUET	M. Gilbert PENEC	M. Jean-Paul VOURY
M. Michel BROUQUIER	M. DIDIER	M. Paul JARGOT	M. Michel PHILIBERT	

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER MAISON DE LA CULTURE

Pourquoi une Maison de la Culture à Grenoble ? Qui a la charge de la gérer et comment ? Combien coûteront sa construction et son équipement ? Quelle sera sa ligne de conduite ? A qui est-elle destinée ? Comment fonctionnera-t-elle ?

Autant de questions auxquelles le présent dossier apporte les principaux éléments de réponse. Il est destiné à recevoir une série de huit fiches numérotées, correspondant à chacun des grands chapitres du sommaire. Elles s'encarteront dans le dépliant-couverture qui forme avec les fiches n° 1 (bâtiment) et n° 2 (Association de gestion) cette première publication.

Les six chapitres suivants feront l'objet de trois diffusions ultérieures échelonnées au cours de l'année 1967. Chacune comprendra deux nouvelles fiches numérotées, qu'il suffira de classer à leur place, sous ce rabat, pour constituer un dossier complet.

La Maison de la Culture de Grenoble doit ouvrir ses portes en février 1968. Conservez ce document. Il est prévu pour servir de classeur aux fiches et aux informations qui seront diffusées d'ici-là. Ainsi, vous témoignerez dès maintenant votre intérêt à l'égard de VOTRE future Maison de la Culture.

LISTE DES 149 MEMBRES FONDATEURS

M. Louis ABRIC	M. Guy CAMPANA	M. Paul DREYFUS	M ^{lle} Paule JUILLARD	M. Jean-Marie PIROT
M. Ernest ABRY	M ^{lle} Yole CARMINATTI	M. Pierre-René DUBOIS	M ^{lle} Geneviève JULLIARD	M. PLOT
M. Robert ALBERT	M. Jacky CASTEUBLE	M. Emile ESCALLIER	M. René KERAUIS	M ^{lle} Janine PONCHEL
M ^{me} Andrée APPERCELLE	M ^{me} M.-C. CHAGNARD	M. Claude ESPIC	M. J.-J. KIRKYACHARIAN	M. Pierre POTET
M. Alexandre BACONNIER	M ^{lle} Michelle CHARAT	M ^{me} Annie FABRE	M ^{me} Gabrielle KUENY	M ^{lle} Arlette PROUST
M. Claude BANDIERI	M. Georges CHARRE	M. Fernand FAIVRE	M. Hermann KUHN	M. Paul RAFFINI
M. Simon BARATHIEU	M ^{lle} J. CHOLLAT-NAMY	M. FINZI	M. Georges LACROIX	M. Pierre RAGE
M. Maurice BARET	M. Joseph CICERONE	M. Bernard FLORIET	M. Maurice LAPIERRE	M ^{me} Chantal REBILLARD
M. Jean BARTHALAIS	M ^{me} Mireille CLAVEL	M. Jacques FOURNIER	M. Jean LARIVIERE	M. Christian REMOND
M. Pierre BEDAGUE	M. Jean CLEMANCEY	M. André FRANCOU	M. Guy LERUDE	M. André RIBOUD
M. Georges BEJEAN	M ^{lle} Rose CLEMENT	M ^{lle} Arlette GAILLARD	M. René LESAGE	M. René RICHARD
M ^{lle} Monique BELLEFIN	M. Jean COCHET	M. Armand GALAI	M. Jean LEYSSIEUX	M. François RIPOUTEAU
M. Louis BELOT	M. Jean-Paul COMBAZ	M. Christian GARAIX	M. Pierre MAGNINAT	M. Henri RIVE
M. François BERNARD	M ^{me} L. COMMANDEUR	M. Pierre GAUDE	M. Daniel MALASSIS	M. Jean RODIEN
M. Raymond BERNARD	M. CONIO	M. Pierre GERBAL	M ^{me} Adrienne MAMY	M ^{lle} Liliane RODRIGUEZ
M. Gérard de BERNIS	M. Jean-Pierre COPIN	M. Joseph Di GIOIA	M. Louis MARTIN	M. Maurice ROSSILLON
M ^{lle} G. BERTHOMIER	M. Pierre COQUARD	M. Aimé GIRAUD	M. André MATILLON	M. André RUFFIOT
M ^{me} BERTRAND	M. COSTE DE BAGNEAUX	M. Jean GIROUD	M. Jean-Marie MAURICE	M. Pierre SAUREL
M. Yves BES	M. Gabriel COUSIN	M. Roger GOLTAIS	M. Robert MAZIN	M ^{me} Claudie SIKIRDJI
M. Maurice BOIRON	M. Jean-Marie CRAVERO	M ^{me} Hélène GONON	M. Louis MEYER	M. Bernard SMAGGHE
M. de BOISBERRANGER	M. Albert CROSAZ	M. André GRANGE	M ^{me} Janine MILLON	M. Eric-Paul STEKEL
M. Marc BONOMO	M. François CROZE	M. Henri GRATTARD	M. Paul MINELLI	M. Daniel THIERY
M. Robert BOUCHAYER	M. Bruno DARDELET	M. Bernard GROSERRIN	M. Pierre MONNIER	M. Roger TISSEYRE
M. René BOUCHE	M. Pierre DEIBER	M. François HOLLARD	M. B. MONTERGNOLE	M ^{lle} Marthe TRILLAT
M. Gérard BOUCHET	M. Pierre DELRIEU	M. François HOSSENLOPP	M ^{lle} F. MONTFOLLET	M. Bernard TROULET
M. Marcel BOULIN	M. Jean DELUME	M. Max HUMBERT	M. Laurent MOREAU	M. Pierre VAILLANT
M. Gabriel BOULLU	M. DESHAIRS	M. R. HUMET-SERRA	M. Gilbert NIGAY	M. VINCENT
M. BOURGEOIS	M. André DESPRES	M. Henri INARD	M. Roger OGIER	M. Joseph VOILIN
M ^{me} Renée BROSSIER	M ^{me} Hélène DESTEMBERG	M. Jean JACQUET	M. Gilbert PENEÇ	M. Jean-Paul VOURY
M. Michel BROUQUIER	M. DIDIER	M. Paul JARGOT	M. Michel PHILIBERT	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ELUS

M. Simon BARATHIEU	M. Jean LARIVIÈRE
M. Pierre BÉDAGUE	M. Pierre MONNIER
M. Gérard BOUCHET	M. Roger OGIER
M. Jean DELUME	M. Michel PHILIBERT
M ^{me} H. DESTEMBERG	M ^{lle} Jeanine PONCHEL
M. André FRANCOU	M. M. ROSSILLON
M. Pierre GAUDE	M ^{lle} Marthe TRILLAT
M. F. HOSSENLOPP	

MEMBRES DE DROIT

Représentants du Ministère :

M. VERGER,	Préfet de l'Isère
M. RAISON,	Directeur du Théâtre et des Maisons de la Culture
M. NIVEAU,	Recteur de l'Académie
M. VEYRET,	Doyen de la Faculté des Lettres
M. AVEZOU,	Directeur des Services d'Archives du Département

Représentants de la Municipalité :

M. DUBEDOUT,	Maire de Grenoble
M. ROYER,	Adjoint au Maire
M. GILMAN,	Conseiller Municipal Délégué aux Affaires Culturelles et à la Jeunesse
M. BRON,	Conseiller Municipal
M. GRANGE,	Conseiller Municipal

Représentant du Conseil Général de l'Isère :

M. TÉZIER, Maire de Voiron.

BUREAU

M. Michel PHILIBERT	Président
M. Pierre GAUDE	Vice-Président
M ^{lle} Jeanine PONCHEL	Secrétaire
M. François HOSSENLOPP	Trésorier
M. Simon BARATHIEU	Membre
M. Pierre MONNIER	Membre

L'architecture d'une Maison de la Culture est déterminante pour son avenir.

Les toutes premières Maisons de la Culture furent installées dans des édifices déjà construits ou prévus pour d'autres fonctions : au Havre, dans un Musée ; à Caen, dans un théâtre ; au T.E.P., dans un cinéma ; à Bourges, dans une Maison du Peuple. Elles n'ont été adaptées à leur objet qu'à la suite d'aménagements spéciaux et certaines demeurent incomplètes.

La chance de Grenoble sera d'avoir une Maison de la Culture entièrement conçue pour remplir sa mission.

Architecte désigné par la Ville de Grenoble et par le Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, André WOGENSCKY déclare en substance : « Il y a dans toutes les grandes villes des centres de gravité où se rassemblent les courants urbains. La Maison de la Culture en est un. La population doit s'y sentir chez elle. C'est la Maison où chacun apporte et chacun reçoit, quels que soient sa foi, sa race, son âge et son métier. »

Pour la construction et l'équipement du bâtiment, André WOGENSCKY s'est assuré le concours de l'architecte d'intérieur Alain RICHARD et des scénographes DEMANGEAT et CANDAES, sur un programme établi par la Municipalité de Grenoble, en accord avec la Direction des Maisons de la Culture et avec l'aide de l'Association « Pour une Maison de la Culture » et de la « Comédie des Alpes ».

SITUATION DU BATIMENT

La Maison de la Culture sera construite dans le quartier Malherbe, à la charnière de la ville actuelle et des nouveaux quartiers de la Z.U.P., en bordure sud-est du croisement de l'actuelle rue Marcel-Peretto et de la voie ferrée.

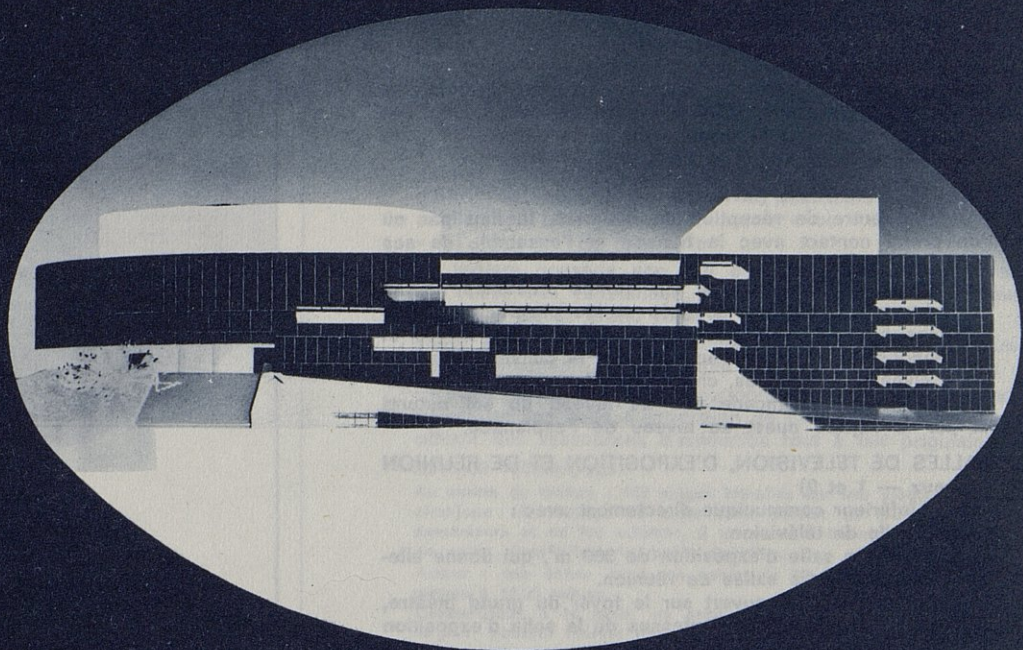
Pourquoi cette implantation assez loin du centre actuel de la ville ?

Dans le plan d'urbanisme de Grenoble, elle prend tout son sens :

— accès routier, grâce à l'autoroute urbaine est-ouest, qui longera cet emplacement, lui-même desservi par une bretelle. D'autre part, l'axe nord-sud qui prolongera bientôt la rue Marcellin-Berthelot reliera directement la Maison de la Culture aux grands boulevards et à la place Pasteur.

— Proximité du nouveau Conservatoire de Musique.

— Par ailleurs, on espère voir s'implanter dans le voisinage d'autres équipements divers : piscine, centre commercial, etc.



① bâtiment

DIMENSIONS DU TERRAIN ET DU BATIMENT

Le terrain forme un triangle allongé, d'une superficie d'environ 2,5 hectares.

La voie ferrée toute proche, qui sera détournée d'ici les Jeux Olympiques, a imposé un bâtiment allongé (105 mètres de long sur 40 mètres de large), flanqué au sud d'une aile latérale (40 mètres sur 12).

Au total : 4 000 mètres carrés de surface construite et 85 000 mètres cubes de volume bâti.

Ce bâtiment comporte deux niveaux d'accès : — un rez-de-chaussée « bas » correspondant au sol naturel (niveau — 1) ;

— un rez-de-chaussée « haut » ou premier étage (niveau 0) de plain-pied avec l'esplanade qui se développe devant la façade principale, prolongeant la terrasse du snack-bar.

Cette disposition pourrait permettre de raccorder facilement la Maison de la Culture à la Place des Etats du Dauphiné envisagée par le plan d'urbanisme et qui s'élèverait alors au-dessus de l'axe routier nord-sud et de la circulation automobile.

Des rampes extérieures en pente douce et des ascenseurs permettront en particulier aux handicapés physiques et aux personnes âgées d'accéder facilement à tous les locaux.

ASPECT EXTERIEUR

Toutes les infrastructures seront construites en béton armé. Les superstructures de béton armé seront couvertes en toit-terrasse, les ossatures métalliques en métal. Les façades extérieures seront revêtues de panneaux préfabriqués de tôle émaillée noire ou blanche.

AGENCEMENT DES SALLES

ASPECT INTERIEUR

Selon le programme type de construction et d'équipement, les salles qui composent une Maison de la Culture peuvent être « disposées sur plusieurs plans, mais leur répartition doit être telle que l'on puisse apercevoir ou deviner les différentes activités de la Maison sans les chercher et que la différenciation en plans ne provoque aucune coupure, aucune barrière psychologique ou matérielle entre les parties composantes du tout ».

L'architecte, qui a suivi ces directives, décrit ainsi l'aspect intérieur des salles : « Dans toute la mesure du possible, les matériaux de structure seront laissés bruts et visibles, l'esthétique et la décoration étant recherchées beaucoup plus dans la franchise d'expression de la matière et des équipements que dans son habillage par d'autres matériaux superflus et onéreux. Les revêtements de sol seront confortables. Chauds et silencieux dans les salles de spectacle et de réunion, ils seront lavables et résistants dans les lieux de plus grande circulation (hall, restaurant, etc.) ».

1

L'ESPLANADE

D'un accès facile par plusieurs plans d'escalier ou par les deux rampes latérales en pente douce, agrémentée de jardins et de talus plantés à différents niveaux, l'esplanade des piétons sera un lieu de promenade et de détente pour les futurs utilisateurs.

LE HALL D'ACCUEIL (niveaux — 1 et 0)

C'est le centre de réception du bâtiment, le lieu par où l'on prend contact avec la Maison et l'ensemble de ses services.

Des panneaux d'affichage et des stands présentent toutes les informations sur les activités et les programmes. Des hôtesses peuvent renseigner les visiteurs. Des sièges et des banquettes permettent le séjour et la conversation.

Deux niveaux superposés, chacun très largement ouvert sur l'extérieur : par la façade sud au niveau du sol naturel et par la façade ouest au niveau de l'esplanade.

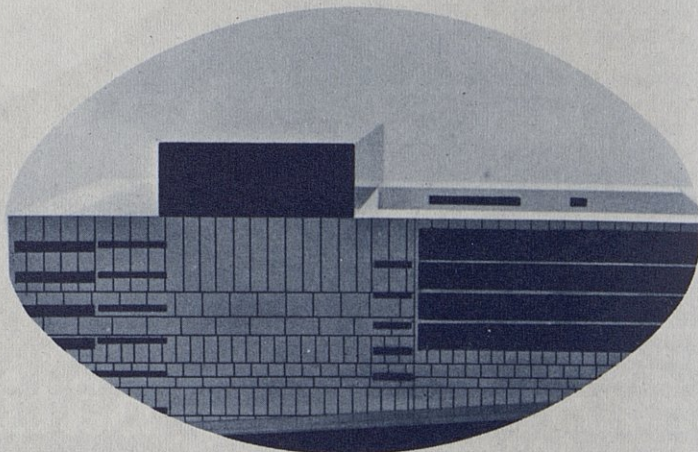
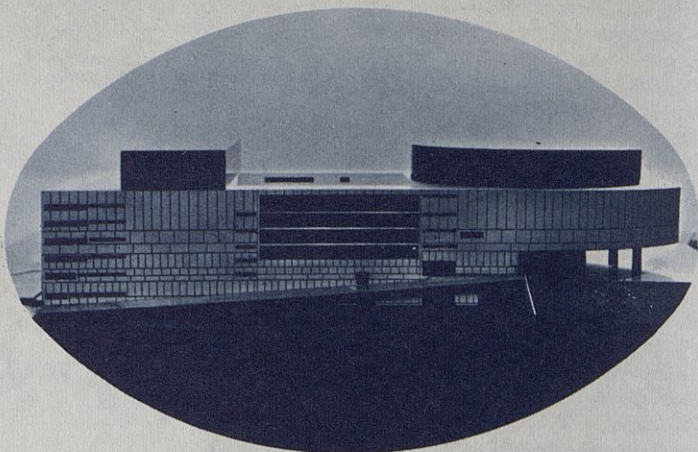
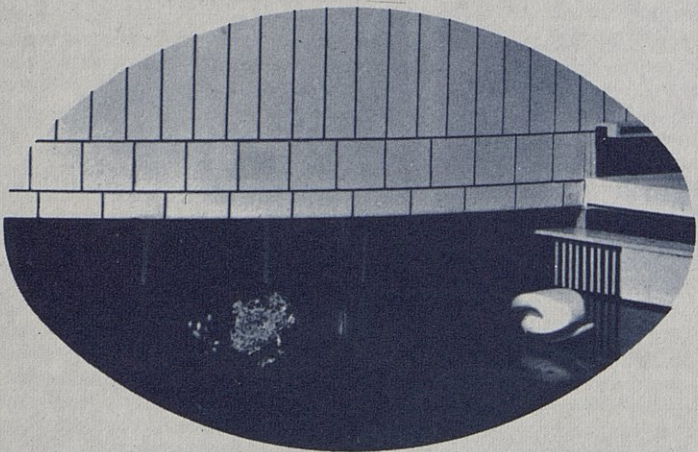
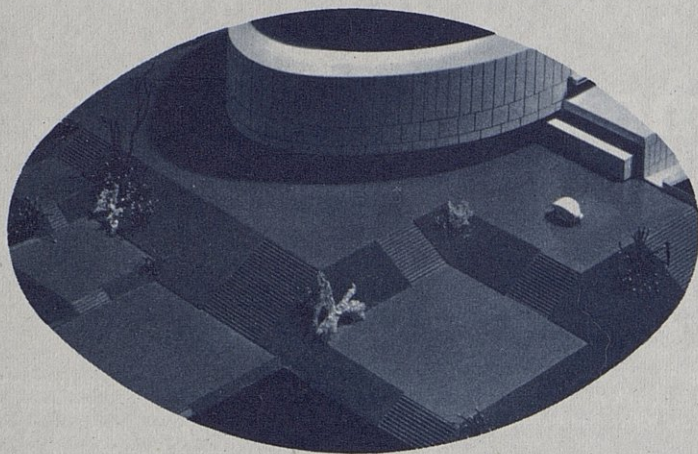
SALLES DE TELEVISION, D'EXPOSITION ET DE REUNION (niveaux — 1 et 0)

Le hall inférieur communique directement avec :

- une salle de télévision,
- une grande salle d'exposition de 300 m², qui donne elle-même accès à trois salles de réunion.

Le hall supérieur est ouvert sur le foyer du grand théâtre, qui se trouve exactement au-dessus de la salle d'exposition du rez-de-chaussée.

Les deux niveaux du hall d'accueil, la salle d'exposition du niveau inférieur et le grand foyer, constituent un seul vaste espace public, propre à toutes sortes de fonctions et en particulier, outre l'accueil ou le séjour, à la présentation d'œuvres d'art.



LA GRANDE SALLE (niveau 0)

Accessible depuis le hall supérieur par le grand foyer du public, cette salle convient à tous les genres de spectacles : théâtre, concerts, chorégraphie, variétés.

Avec ses 1 148 sièges, sans balcon, sa courbe étudiée suivant la formule « grande visibilité », elle ne comporte pas de mauvaises places : égalité, donc, entre les spectateurs.

Paroi vitrée et retransmission sonore permettront aux retardataires de suivre le déroulement du spectacle sans déranger les autres spectateurs ; ils ne pénétreront dans la salle qu'à la première interruption suivant leur arrivée.

DETAILS TECHNIQUES :

Cette salle est comprise dans un cube de 25 mètres de côté.

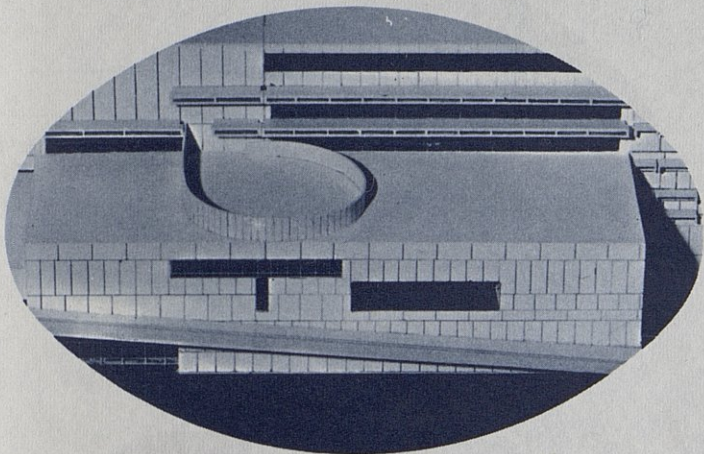
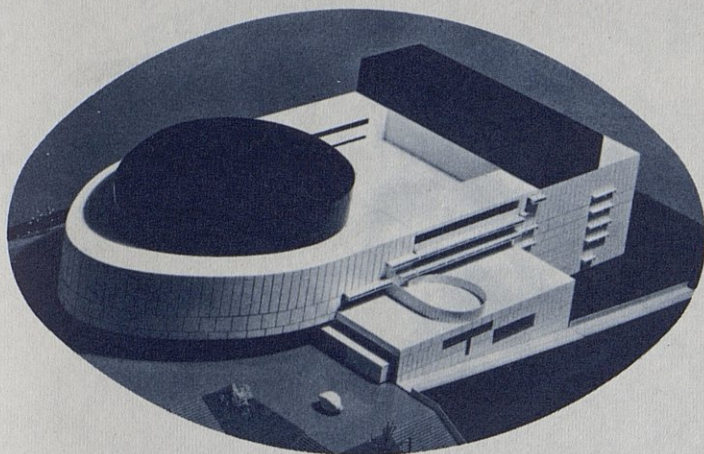
La scène est ouverte ou rétrécie à volonté par des diaphragmes sur toute la largeur et sur toute la hauteur de la salle (25 mètres sur 7,75 mètres).

Profondeur de la scène : 15 mètres, sans les prosceniums. Largeur : 38 mètres. Plateau de 570 m² se prêtant à tous les spectacles (700 m² avec les prosceniums).

(A titre de comparaison : ouverture de scène du Théâtre National Populaire : 18,50 m x 8,60 m - profondeur : 20 m - Grand Théâtre de Lyon : largeur : 18 m - profondeur : 16 m - Théâtre des Célestins à Lyon : 19 m sur 9,5 m - Théâtre Municipal de Chambéry : 14 m de large sur 16 m de profondeur - Théâtre Municipal de Grenoble : 14 m sur 11 m).

En arrière-scène, réserve de décors de 180 m², accessible par camions et largement ouverte sur la scène.

Outre des bureaux annexes, des magasins d'accessoires et de projecteurs et un local de régisseur, les installations comportent au même niveau un grand foyer d'artistes en bordure de la façade nord, équipé de barres et de miroirs pour « l'échauffement » des danseurs.



LA DISCOTHEQUE (niveau 0)

On y accède directement depuis le hall d'accueil. Trois cabines d'écoute pour deux ou trois personnes, une cabine d'écoute pour cinq ou six personnes. Possibilité de diffusion dans les salles de réunion pour séances d'écoute collective.

LA BIBLIOTHEQUE (niveau 0)

Depuis le hall d'accueil, trois vitrines d'exposition placées en chicane, sans porte, forment l'entrée à la bibliothèque, ainsi protégée, isolée, mais facile d'accès.

C'est une salle carrée de 10 mètres de côté, ouverte sur une loggia-jardin. Elle est équipée pour la lecture, la consultation des journaux et périodiques, des éditions récentes.

Bibliothèque et Discothèque sont des lieux de séjour par excellence, où l'on peut choisir un disque et l'écouter, feuilleter un livre d'art, consulter le dernier numéro d'une revue.

LE THEATRE DE 538 PLACES (niveau + 3)

Ce théâtre de conception révolutionnaire est le résultat de recherches sur l'espace théâtral poursuivies depuis plusieurs années.

C'est une salle polyvalente, se prêtant à des formules variées de spectacle et de mise en scène. L'idée-force est d'offrir au metteur en scène la possibilité de placer le public, non plus seulement « autour » ou « en face », mais « à l'intérieur » du spectacle.

Le théâtre possède son hall d'entrée indépendant, ouvert à l'ouest sur l'esplanade et communiquant avec le hall d'accueil par le grand foyer et par le snack-bar.

Cette salle sera en priorité celle de la troupe professionnelle permanente de Grenoble : la Comédie des Alpes.

En des circonstances exceptionnelles, elle pourra aussi constituer une salle d'exposition de très vastes dimensions, offrant des ressources d'animation tout à fait originales.

DETAILS TECHNIQUES :

Au centre du théâtre : 538 sièges installés sur une plaque tournante circulaire ; la rotation de cette salle permet de faire pivoter les spectateurs et de les orienter, à tel moment déterminé par la mise en scène, dans n'importe quelle direction.

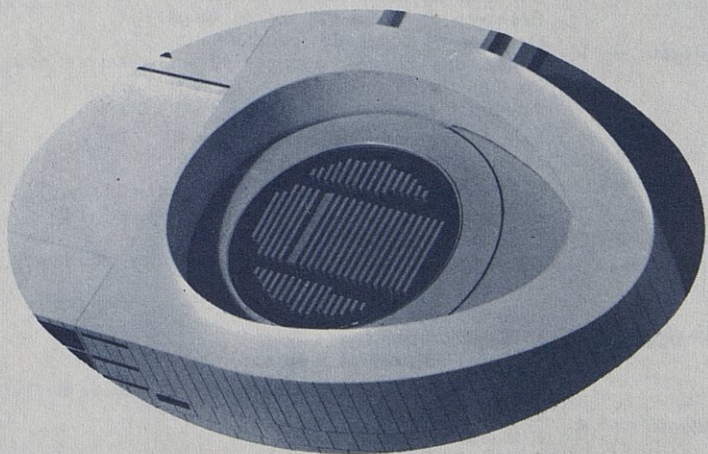
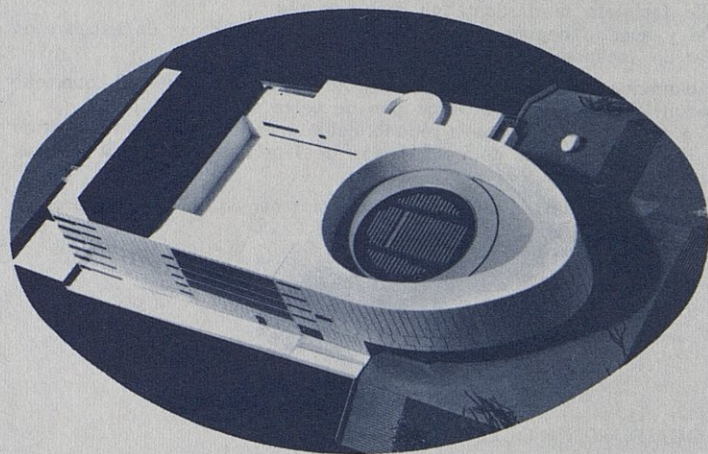
Autour : une scène de forme ovale de 500 m², profonde de 4,20 mètres à 13,30 mètres.

Concentrique à la salle, un anneau de scène de 3,66 mètres de largeur, pouvant tourner dans les deux sens à vitesse variable.

L'ensemble est recouvert par un gril, permettant la suspension, en n'importe quel point, d'éléments de décor, d'éclairage ou de sonorisation.

Possibilité d'un cadre de scène pour reconstituer un théâtre à l'italienne.

Cabine de régie en nacelle pour l'éclairage et le son, dans l'axe du centre de la salle, au-dessus des spectateurs.



SALLE DE 323 PLACES (niveau — 1)

La salle de 323 places est comprise dans l'aile latérale, côté sud. On y accède directement par le hall d'accueil du niveau inférieur.

Pourvue d'une grande cabine de projection et de régie, c'est essentiellement une salle de conférences et de cinéma.

Elle est pourtant équipée d'une scène de 12 mètres de largeur et de 9 mètres de profondeur, avec coulisse latérale et cintre permettant d'installer rideaux, décors et projecteurs : elle peut donc servir aussi de théâtre d'essai ou de salle de concerts pour petites formations ou solistes.

LE SNACK-BAR (niveau 0)

Le hall supérieur communique avec le snack-bar, d'ailleurs très largement ouvert du côté ouest sur l'esplanade des piétons et sur une terrasse de consommation abritée, de plain-pied avec l'esplanade.

Des consommations et des repas peuvent être servis au grand bar-comptoir et dans la salle, qui peut accueillir 150 personnes assises.

LA GARDERIE D'ENFANTS (niveau + 1)

L'un des services indispensables de la Maison. Comme le snack-bar, elle facilitera la participation aux activités.

On y accède depuis le hall du niveau supérieur par un escalier ou par un ascenseur.

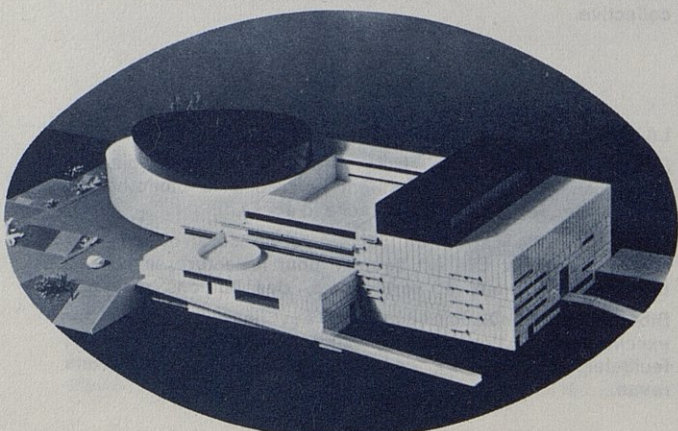
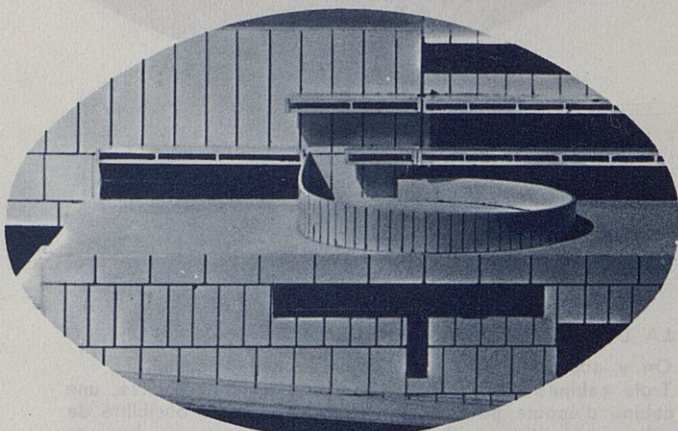
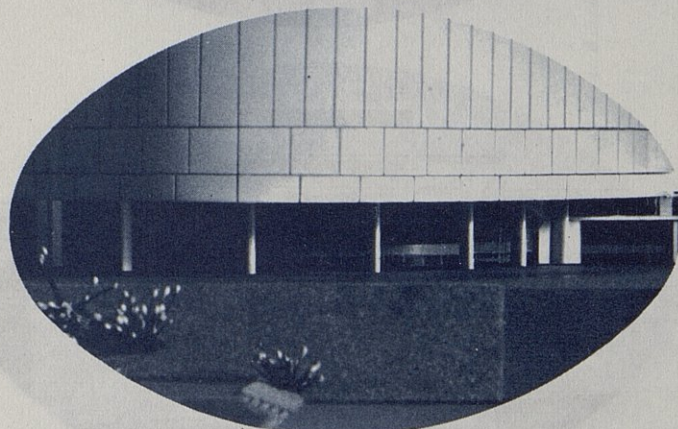
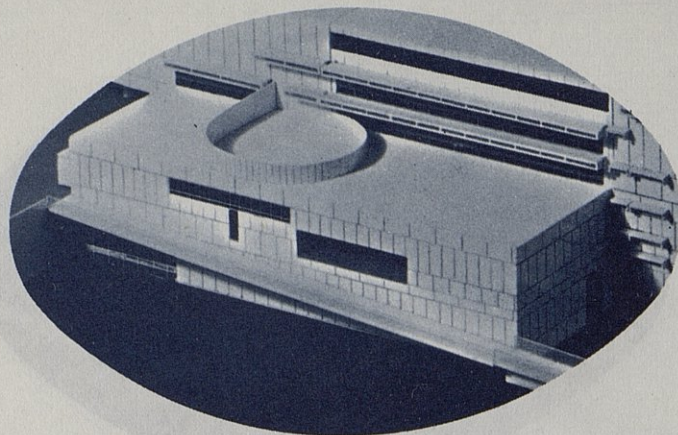
Suspendue dans la hauteur du hall, au-dessus de la discothèque, elle reçoit la lumière par un large pan de verre sur la façade sud.

Elle sera équipée à échelle réduite, celle des enfants, et doit constituer à la fois une sorte de petit musée de l'enfance et un lieu de jeux éducatifs.

Les enfants pourront jouer par beau temps sur un toit-terrasse protégé par une balustrade.

LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

	Services de scène du grand théâtre
	Réserves du snack-bar (partie ouest)
Niveau — 1	Dessous de scène du grand théâtre
	Entrée des artistes, services divers, réserves pour instruments de musique
	Ateliers d'entretien
Niveau + 1	Laboratoire audio-visuel (façade sud)
	11 loges individuelles (façade nord)
	Bureaux de la Maison de la Culture (façade sud)
	Bureaux de la troupe permanente (façade nord)
Niveau + 2	Cabines de projection, régie, etc.
	Ateliers pour la confection des costumes, imprimerie, labo photos (est)
Niveau + 3	Salle de répétition (est)
	Magasin d'accessoires (est)
	11 loges au nord et 5 au sud
Niveau + 4	Appartement de fonction du Directeur (façade sud)
	Studio d'hôte
	5 loges collectives (nord)
	Atelier



② association de gestion

Par sa conception, par les buts que lui assignent ses statuts, par son mode de gestion, une Maison de la Culture est un établissement d'un type nouveau en France.

SON BUT : développer et diffuser la Culture dans tous les domaines. D'où le caractère polyvalent du bâtiment et de l'équipe d'animation.

Diffuser la Culture, mais au profit du plus grand nombre : d'où la nécessité de rassembler d'abord, pour qu'ils entrent dans le jeu, les représentants de tous les courants de pensée et d'action, de toutes les collectivités, de toutes les couches de la population, sans aucune exclusive — et en particulier les représentants des travailleurs des villes et de la campagne, qui, en majorité et pour de multiples raisons, ne se sentent pas directement concernés, jusqu'ici, par les activités culturelles.

Cet impératif a conduit à la mise au point d'un mode de gestion original, complexe et, avant tout, démocratique.

AVANT LE 3 JUIN 1966

LE ROLE DE L'ASSOCIATION

« POUR UNE MAISON DE LA CULTURE »

Si Grenoble est en train de se donner un équipement culturel moderne, digne d'une capitale de province de plus de 200 000 habitants, c'est en grande partie à l'action menée par l'Association « POUR une Maison de la Culture » qu'elle le doit. En particulier, la décision favorable de la Municipalité de Grenoble a suivi le mouvement d'opinion qu'avait su manifester cette Association.

Les circonstances aidant, et principalement les Jeux Olympiques, dix-huit mois ont suffi pour qu'elle accomplisse une triple mission : — s'assurer que la Maison de la Culture serait effectivement construite ;

— effectuer un travail en profondeur, d'information, d'études, de rencontres et de confrontations de toutes sortes, afin que les Grenoblois eux-mêmes commencent à définir les objectifs de leur future Maison de la Culture et l'esprit dans lequel ils devraient être poursuivis ;

— enfin, rassembler les hommes et les femmes qui, le moment venu, en auraient la charge, et qui soient eux-mêmes les représentants de l'ensemble de la population de Grenoble et de la région.

C'est ainsi que la Comédie des Alpes et ACTA (Action Culturelle par le Théâtre et les Arts), dont le travail et l'action avaient révélé l'existence d'un vaste public concerné par la vie culturelle et les besoins de Grenoble en équipement et en animateurs, n'ont cessé d'être associées aux travaux de tous les organismes, avant comme après la constitution de l'Association de Gestion.

D'autre part, l'Association « POUR une Maison de la Culture à Grenoble » était une association de personnes. Mais, dès sa formation, elle avait compris la nécessité de consulter tous les mouvements, associations et syndicats, qui pouvaient être intéressés par le développement de la vie culturelle : elle avait constitué à cette fin un Comité de Patronage qui ne rassembla pas moins de 121 Associations représentant tous les courants d'opinion.

Le rôle de cet organisme allait être essentiel. Toutes les décisions importantes ont été prises en tenant compte de ses suggestions ou de ses avis. Ce fut le cas, au printemps 1966, quand il s'agit de constituer l'Association de Gestion.

A Grenoble, l'une des tâches prioritaires fut ce rassemblement des représentants du plus grand nombre au sein de l'Association de Gestion.

Quel est donc le statut juridique de cette Association ?

Comment et quand s'est-elle constituée ?

Qui en fait partie ?

Quels en sont les rouages ?

Quelle est la nature de ses attributions ?

Les réponses à ces questions ne peuvent être données sans préciser, chemin faisant, le rôle joué par l'Association « POUR une Maison de la Culture à Grenoble », qui s'était constituée en décembre 1964, sous la présidence de M. Michel PHILIBERT, M. le Doyen Paul VEYRET étant Président d'honneur, et qui s'est dissoute, mission accomplie, en octobre 1966.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

DU 3 JUIN 1966

L'Association de Gestion est une association de personnes, dite « Maison de la Culture de Grenoble » et constituée sous le régime de la loi de 1901. Elle est placée sous la tutelle de la Ville de Grenoble et du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, qui se partagent à égalité les frais de construction et d'équipement de l'édifice, ainsi que les subventions de fonctionnement.

Réunies pour la première fois le 3 juin 1966 pour l'Assemblée Constitutive, 160 personnes en font actuellement partie, soit :

— 149 membres, dits « membres titulaires fondateurs »,

— et 11 membres, dits « membres titulaires de droit » (5 pour le Ministère, 5 pour la Municipalité, 1 pour le Conseil Général de l'Isère).

L'ensemble de ces 160 personnes forme ce qu'on appelle l'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES TITULAIRES.

Vient ensuite un CONSEIL D'ADMINISTRATION de 26 personnes, composé à ce jour de la façon suivante :

— 15 conseillers élus par l'Assemblée Générale,

— 11 conseillers de droit (les mêmes que pour l'Assemblée Générale).

Enfin, ce même 3 juin, le Conseil d'Administration a élu son Président et désigné les membres du Bureau provisoire (le Bureau définitif a été élu le 20 janvier 1967).

La composition de ces trois organes de gestion, DONT ON TROUVERA LE DETAIL D'AUTRE PART, peut donner lieu aux quelques précisions suivantes :

1° D'après les dispositions officielles, les membres titulaires fondateurs devaient être désignés par les autorités de tutelle.

En réalité, au prix de négociations scrupuleuses, l'Association « POUR une Maison de la Culture » permit d'associer l'ensemble des Grenoblois à ce choix capital pour l'avenir de l'institution : chacune des 121 Associations du Comité de Patronage fut d'abord consultée ; à partir de leurs propositions, une liste fut composée par le Bureau de l'Association ; cette liste fut ensuite soumise à l'examen de l'Assemblée Générale de la même Association ; elle fut enfin communiquée à la Municipalité et, après quelques échanges de vue avec les représentants du Ministère, les trois partenaires aboutirent à un accord.

2

Une liste de candidats au Conseil d'Administration fut élaborée de la même façon, avec le même succès.

Un mode de désignation unilatérale a pu ainsi être remplacé par un processus aussi démocratique que possible.

2° Les membres de droit représentant les autorités de tutelle ne sont pas majoritaires au sein de l'Association (11 sur 160 à l'Assemblée Générale - 11 sur 26 au Conseil d'Administration).

Les statuts leur ferment l'accès aux postes de responsabilité du Bureau : Président, Secrétaire, Trésorier.

3° L'Assemblée Générale des membres titulaires ne se limitera pas aux membres fondateurs de l'Assemblée constitutive : elle pourra s'élargir par voie de cooptation.

4° Un important pourcentage des membres fondateurs (37 %) est constitué par des personnes appartenant également à des Syndicats des travailleurs.

Les syndicats d'agriculteurs, ainsi que l'Association Générale des Etudiants de Grenoble, y participent également.

Ainsi s'affirme dès à présent la vocation à la fois régionale et populaire de la Maison de la Culture de Grenoble.

association de gestion

ASSEMBLÉE DES ADHÉRENTS

(élira 16 membres titulaires, dont 2 conseillers d'administration)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES TITULAIRES

149 membres titulaires fondateurs

11 membres titulaires de droit

5 désignés par le Ministère

5 désignés par la Municipalité

1 désigné par le Conseil Général

(16 membres titulaires à élire par les adhérents)

COMITÉ DE PATRONAGE

(128 Associations au 15 février 1967)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 conseillers élus : 13 par les membres titulaires
2 par les Adhérents

11 membres de droit

BUREAU

6 membres élus par le Conseil d'Administration

Une convention liera l'Association et la troupe théâtrale professionnelle permanente LA COMEDIE DES ALPES, dirigée par Bernard FLORIET et René LESAGE, et qui se verra ainsi reconnue et confirmée :

- 1°) dans sa fonction de foyer permanent d'action et de création théâtrale, établi dans les locaux de la Maison de la Culture ;
- 2°) dans sa vocation et dans sa présence de compagnie décentralisée participant largement à l'animation artistique et culturelle, ainsi qu'aux relations avec le public et la population.

Restent à préciser les pouvoirs de chacun des trois organes de gestion.

1. un organe de contrôle : l'assemblée générale

Elle se réunit au moins une fois par an en session normale. Elle discute et adopte les statuts ainsi que les Règlements Intérieurs. Elle désigne les membres élus du Conseil d'Administration. Elle discute et vote le budget présenté par le Conseil d'Administration, ainsi que le programme d'activités du Directeur.

Elle a, en somme, tous les pouvoirs d'une assemblée législative dans un régime parlementaire.

2. un organe de décision : le conseil d'administration

Il se réunit au moins une fois tous les trois mois. Il donne ses directives pour la bonne marche de la Maison de la Culture et en contrôle l'exécution. En particulier, il nomme le Directeur, avec l'agrément du Ministre des Affaires Culturelles et du Maire de Grenoble. Il examine le projet de budget et discute le programme d'activités du Directeur.

Les conseillers d'administration sont élus pour trois ans, renouvelables par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Directeur de la Maison de la Culture et le Directeur de la Comédie des Alpes, troupe professionnelle permanente de la Maison de la Culture, assistent de droit aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

3. un organe d'exécution : le bureau

Le Bureau se réunit au moins une fois par mois. Il assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée Générale et par le Conseil d'Administration.

LA DESIGNATION DU DIRECTEUR

L'une des premières décisions à engager l'avenir de la Maison de la Culture fut la désignation de son Directeur.

Les 3 et 14 juin, le Conseil d'Administration examina les 11 candidatures qui lui avaient été soumises.

Le 20 juin, parmi ces 11 candidats, il désigna M. Didier BERAUD, alors Secrétaire Général du Centre Dramatique de l'Est, à Strasbourg.

A la demande du Conseil d'Administration M. BERAUD prit ses fonctions à Grenoble dès le 1er octobre 1966, pour commencer à préparer la programmation et le fonctionnement de la Maison de la Culture.

L'ASSEMBLEE DES ADHERENTS

Une disposition statutaire importante, propre à l'Association de Grenoble, donne aux adhérents la possibilité de se faire entendre au sein de chaque instance de l'Association de Gestion.

En effet : une Assemblée Générale des Adhérents sera réunie chaque année, et pour la première fois trois mois au plus tard après l'ouverture de la Maison. Elle entendra les rapports des travaux du Conseil d'Administration ainsi que le rapport d'activités du Directeur.

Elle élira des membres destinés à siéger à l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion, en nombre égal au 1/10 du total des autres membres titulaires (16 élus dans l'état actuel de l'Assemblée Générale).

En outre, parmi ces 16 membres titulaires élus, les adhérents désigneront deux membres destinés à siéger au Conseil d'Administration (à titre transitoire, en attendant que les futurs adhérents puissent procéder à une élection, et pour maintenir le pourcentage des élus par rapport aux membres de droit, l'Assemblée constitutive du 3 juin 1966 a élu en tout 15 conseillers d'Administration). Les suggestions ou avis de l'Assemblée des Adhérents seront transmis à l'Association de Gestion par les représentants qu'elle aura désignés.

LE COMITE DE PATRONAGE

Enfin, l'Association de gestion a décidé de maintenir l'institution du Comité de Patronage qui s'était révélée si importante dans la vie de l'Association « POUR une Maison de la Culture ».

A ce jour, 128 Associations en font partie .

Le Comité de Patronage entendra les comptes rendus des travaux du Conseil d'Administration ainsi que les rapports d'activités du Directeur.

Ses propositions, suggestions et avis, sans être impératifs, seront utiles pour assurer le fonctionnement harmonieux de l'Association de Gestion.

LISTE DES 128 ASSOCIATIONS FAISANT PARTIE DU COMITÉ DE PATRONAGE

acta/amis de l'université/arts des jeunes/les arvernes/association des amis de la cinémathèque française/association des anciens élèves du l.t.e.m. (ex-e.n.p. de vizille)/association artistique et culturelle du c.e.n.g./association familiale de chapeau cornu/association des foyers de jeunes travailleurs/association des françaises diplômées des universités/association générale des étudiants grenoblois/association générale des étudiants de l'institut d'études commerciales/association des loisirs éducatifs du dauphiné/association nationale des directeurs et chefs de personnel, groupe dauphiné/association des paralysés de france/association des parents d'élèves de l'école laïque/association des parents d'élèves des lycées, collèges et de l'enseignement public/association pour l'enseignement professionnel et post-scolaire/association pour le développement culturel économique et social/association pour une mise en valeur du quartier saint-laurent/association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'enseignement technique/association sportive grenoble sud/association syndicale des familles/associations familiales de grenoble/bio-club/bretons de l'isère/centre catholique universitaire/centre confédéral d'éducation ouvrière de la c.g.t./centre de culture ouvrière/centre départemental d'éducation ouvrière c.f.d.t./centre d'entraînement aux méthodes actives/centre d'études européennes/centre d'information, de formation et d'éducation sociale/centre des jeunes patrons/centre régional de documentation pédagogique/centre régional des œuvres universitaires/cercle celtique de grenoble/cercle culturel israélite/cercle des élèves de l'école d'ingénieurs électroniciens/cercle d'études économiques et sociales/cercle pour la liberté de la culture/chorale universitaire/ciné-club de grenoble/ciné-club inter-entreprises/ciné-club universitaire/ciné-club de vizille/club léo lagrange/comédie des alpes/comité armée jeunesse / comité départemental de la fédération nationale de sauvetage/comité d'entreprise du groupe de presse dauphiné libéré/comité d'entreprise s.e.c.e.m.a.e.u./comité d'entreprise c.s.f-cosem/comité d'entreprise uGINE infra/comité d'établissement merlin gerin/comité inter-entreprises neyrpic-sogreah/comité de liaison des unions de quartier/comité régional pour l'unesco/comité de rencontres et d'échanges internationaux de grenoble/comité social du personnel des services municipaux de la ville de grenoble/confédération générale des cadres/croix d'or de l'isère/école de la promotion supérieure du travail/études et rencontres/faculté de droit et des sciences économiques/faculté des lettres et des sciences humaines/faculté de médecine et de pharmacie/faculté des sciences/fédération départementale des maisons de jeunes/fédération départementale des parents d'élèves de l'enseignement public/fédération de l'éducation nationale/fédération française des associations chrétiennes d'étudiants/fédération des œuvres laïques/foyer culturel laïque alphonse daudet/france-u.r.s.s./groupement dauphinois de la société astronomique de france/guides de france/heures alpines de grenoble/institut d'études politiques/institut d'études psychologiques et psychosociales/institut d'études sociales/jazz-club de grenoble/jeune chambre économique/jeunesses artistiques delphinales/jeunesses musicales/libre pensée/la licorne de grenoble/maison des jeunes et de la culture des allobroges/mouvement grenoblois pour le planning familial/municipalité d'échirrolles/peuple et culture/radio-club de l'isère/rencontres internationales du film pour la jeunesse/le rideau/scouts de france/secours catholique/section de l'isère du réseau des émetteurs français/service civil international/service de documentation conjugale/société des amis des arts/société des écrivains dauphinois/syndicat intercommunal d'aménagement rural et touristique de corps/tourisme et travail/union départementale des associations familiales/union féminine civique et sociale/union des femmes françaises/union des habitants de l'île-verte/union départementale f.o./union départementale c.f.d.t./union des habitants des eaux-claires/union française des centres de vacances de loisir et de plein air/union des ingénieurs de l'isère/union locale pour la création et le développement des maisons de jeunes et de la culture/union de quartier alliés et alpins/union de quartier libération-mistral/union de quartier notre-dame/union locale c.g.t./université nouvelle/université permanente des architectes/université permanente des bâtisseurs/vie nouvelle.

Depuis la création de l'association de gestion sept nouveaux groupements ont adhéré au comité de patronage : association des femmes d'officiers de carrière/association des résidentes de la résidence hector berlioz/les centres musicaux ruraux de l'isère/le cercle cervantes/le cercle choral montagnard/le comité français pour la campagne mondiale contre la faim/les éclaireurs de france.
La liste n'est pas close.

③ options fondamentales

LA CULTURE, SOURCE DE PROMOTION POUR L'HOMME...

...apparaît pourtant trop souvent comme le privilège d'une minorité, tandis que la masse des travailleurs, citadins et ruraux, défavorisés par l'éducation, les conditions de vie, les contraintes professionnelles, ne profitent qu'à peine de cette richesse commune.

Aujourd'hui cependant, l'accès à la culture est l'objet d'un besoin social ; la justice élémentaire, l'intérêt général, exigent qu'il soit satisfait ; seules, certaines conditions de démocratie, de progrès, de bien-être, permettront d'y parvenir ; dans cette mesure même, l'action de la Maison de la Culture aura sa pleine efficacité.

Ouverte à tous, respectueuse des convictions politiques, religieuses et philosophiques de chacun, la Maison de la Culture est laïque.

Elle n'est au service ni d'une religion, ni d'une classe, ni d'un parti. Elle ouvre toute possibilité de débat pour une recherche objective de la vérité.

La Maison de la Culture doit assurer la participation active des usagers. Elle devra faciliter le dialogue entre les artistes et le public.

La gestion et le fonctionnement de la Maison de la Culture doivent être démocratiques ; ils relèvent de la seule compétence des organismes émanant de l'Assemblée Générale.

Le rôle des pouvoirs de tutelle se limite strictement au domaine prévu par les statuts et s'exerce exclusivement selon les modalités statutaires.

Le financement est largement supporté par les Pouvoirs Publics.

La Maison de la Culture se doit de favoriser le développement simultané des autres associations au service de l'Education Populaire et de la culture. »

Extraits des options fondamentales adoptées par l'Association « Pour une Maison de la Culture à Grenoble » - Mai 1966.

« L'homme veut d'abord accéder aux outils de la connaissance et c'est le rôle de l'éducation de les lui fournir. C'est la volonté de l'homme, aussi, de comprendre et d'utiliser le monde où il vit et ce sont les sciences qui le lui permettent. Mais en même temps, chaque homme a besoin d'exprimer la part irréductible de grandeur qu'il porte en lui, ou de découvrir les formes que d'autres hommes ont données à cette expression. Les œuvres de l'esprit aussi bien que l'accès du plus grand nombre à ces œuvres, sont le domaine de l'action culturelle. »

Pierre MOINOT
 Directeur Général des Arts et Lettres
 au Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles.
 (Extrait de l'exposé fait à la XIV^e Conférence générale
 de l'U.N.E.S.C.O.) - 17 novembre 1966.

TROIS FONCTIONS

UN SERVICE PUBLIC

Institution sans but lucratif, la Maison de la Culture a une gestion démocratique et désintéressée.



Comme Jean VILAR l'a dit du Théâtre National Populaire, la Maison de la Culture de Grenoble est « un service public ».

Cette idée de « Service public » fonde l'accord qui associe l'Etat et la Municipalité, partenaires égaux du financement de l'entreprise ; elle se traduit par la création d'un équipement dont les citoyens-contribuables sont naturellement invités à prendre possession ; elle signifie que l'instrument « Maison de la Culture » est à la disposition de tous, sans discrimination d'aucune sorte ; elle exige enfin l'adoption d'une ligne de conduite résolument opposée à la notion commerciale de « profit ».

Comme tout autre organisme, la Maison de la Culture est soumise à l'obligation de l'équilibre budgétaire qui est le fruit d'une saine gestion.

Mais l'Association qui la gère, institution sans but lucratif, poursuit deux objectifs :

1° lutter contre l'avitissement que les contraintes et les soucis d'une exploitation commerciale infligent trop souvent aux œuvres de culture.

2° offrir la participation aux activités culturelles à des prix qui soient à la portée du plus grand nombre.

Là encore, l'intérêt général, la reconnaissance de leurs obligations dans le domaine de la culture, imposent aux Pouvoirs Publics d'assumer leur part des charges financières, ce qui permettra une gestion démocratique et désintéressée.

UN INSTRUMENT D'ÉDUCATION PERMANENTE

Aucun adulte ne peut affirmer que son éducation est achevée.



L'éducation familiale, puis l'éducation reçue à l'école, sont les deux grandes voies d'une préparation à la vie.

L'une et l'autre déterminent largement les activités culturelles d'un adulte. Mais l'éducation ne s'arrête pas à l'école ; ceux qui l'ont quittée de bonne heure peuvent et doivent trouver d'autres voies d'accès à la culture ; et ceux qui l'ont fréquentée longtemps n'ont pas tous le goût formé, le jugement sûr et le désir de progresser encore.

Une autre forme d'éducation, pour le travail ou pour le loisir, apprend à se servir des objets ou à les fabriquer. Elle n'évite pas toujours que l'objet ne prenne le pas sur les facultés de celui qui le manipule. Un appareil peut dispenser de voir, de toucher, d'observer, de juger : l'opérateur agit, son esprit, lui, reste passif. La véritable activité, malgré les apparences, reste du côté de celui qui conçoit, imagine, compare, réfléchit. Apprendre à regarder, à écouter, à juger, n'est pas moins important qu'apprendre à faire ou à dire. Cet apprentissage est aussi celui de la prise de conscience qui débouche sur l'action. La culture n'est pas un moyen d'évasion, un écran sur la réalité, un alibi.

La découverte du monde de la beauté et du savoir peut se produire à tout âge comme à tout niveau. L'enrichissement qu'on en reçoit transforme tous les rapports qu'on entretient avec le monde, avec les autres, avec soi-même ; une telle découverte change le sens de la vie, devient une aventure permanente ; comprendre mieux, connaître davantage, sentir avec plus de finesse, autant de perfectionnements qui sont sources de promotion, parce qu'ils aident à mieux penser, à mieux agir, à mieux vivre. Quel que soit le point de départ, un pareil engagement est irréversible.

Il n'est pas de niveau de culture à partir duquel on ne puisse progresser ; quelles que soient ses connaissances, aucun adulte ne peut affirmer que son éducation est achevée.

Une Maison de la Culture est un moyen de plus offert à ceux qui veulent augmenter leur savoir, se constituer un art de vivre.

UN LIEU DE DÉTENTE

où rien ne s'oppose à la simple satisfaction de goûter le moment qui passe.



Par le rythme et par le style de ses activités, la Maison de la Culture prendra une place dans la vie quotidienne des habitants de l'agglomération grenobloise.

Elle est un lieu ouvert, chaque jour, aux heures où les contraintes du travail et des responsabilités se relâchent et font place au temps libre.

Elle contribue à donner un sens et un contenu à l'usage de cette liberté.

On y entre sans obstacle et sans gêne, on y circule à loisir ; il importe qu'on ait plaisir à y séjourner.

Architecture, agencement des salles, décor et mobilier, participent à l'établissement d'une atmosphère sans contrainte, où flâner devient naturel, où rien ne s'oppose à la simple satisfaction de goûter le moment qui passe.

Cela ne va pas sans qu'on y soit incité à quelque chose de plus. Détente et flânerie restituent la disponibilité aux échanges. La rencontre et le dialogue sont une étape naturelle vers une participation plus active.

Les œuvres des peintres sont faites pour réjouir les sens et l'esprit. Une représentation théâtrale, un concert, un spectacle de danse ou de variétés, ont d'abord la signification d'une fête. Il n'est plus possible alors, pour celui ou celle qui participe à l'événement, de faire la part de la simple réjouissance et celle de l'enrichissement qu'il en tire.

TROIS OBJECTIFS

LA CRÉATION

La Maison de la Culture ne doit pas choisir entre la tradition et l'invention, la mémoire du passé et l'imagination du futur, l'ordre et l'aventure, pas plus qu'entre la réconciliation et la contestation.

Elle ne peut vivre que du dialogue sans cesse repris, et toujours ouvert, entre ces tendances opposées.



La vitalité d'une culture se manifeste par la création. C'est par les voies de la création qu'une civilisation s'interroge sur elle-même, qu'elle remet en question ses valeurs, qu'elle projette une image de l'avenir des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

La culture ne se réduit pas à la simple évocation des œuvres du passé, non plus que le rôle des animateurs ne s'arrête à leur diffusion. Pour répondre pleinement à sa vocation, une Maison de la Culture doit être un foyer de création.

Cet objectif n'est pas sans risque. Mais c'est un risque qu'il faut prendre, parce qu'il est inséparable de l'usage même de la liberté. Comme un individu vit de ses problèmes et de ses contradictions, une Maison de la Culture construit son histoire et sa personnalité à travers les choix difficiles que lui impose le respect de ces deux conditions :

- contrôle démocratique d'une part,
- liberté du créateur de l'autre.

En face du créateur, le public se retrouve libre, lui aussi : libre d'accepter, d'aimer, de refuser, de contester. Le moment du tête-à-tête avec l'œuvre est l'un de ceux qui comptent véritablement et qui justifient tout le reste.

LA DIFFUSION DE LA CULTURE

Organiser la rencontre avec l'œuvre.

Mettre des animateurs au service des relais.

Participer à la formation des responsables.



METTRE LA CULTURE A LA PORTEE DE TOUS est une tâche ambitieuse et complexe, où la conscience lucide de poursuivre une utopie doit s'entourer de réalisme.

D'abord, organiser la rencontre, mettre le spectateur en présence de l'œuvre : pas de difficultés du côté de ceux qui ont déjà des « habitudes culturelles », mais il y a tous les autres, tous ceux que leurs conditions de vie ont tenu jusqu'ici à l'écart des activités culturelles ; l'obstacle est dans les structures sociales et dans les comportements qu'elles entraînent.

Il faut abolir l'aspect « cérémonie mondaine » du spectacle, adapter l'architecture du lieu culturel, supprimer toute ségrégation à l'intérieur des salles.

Il faut aussi trouver des médiateurs.

Les collectivités, mouvements et associations de toutes sortes, Comités d'Entreprises, Unions de Quartiers, Maisons des Jeunes et de la Culture, s'offrent comme autant de relais naturels, où l'individu perdu dans la « foule solitaire » retrouve le sens d'une communauté à la mesure humaine.

L'école, elle aussi, a son rôle à jouer, et l'on se préoccupe enfin d'y introduire sérieusement une éducation artistique qui a trop longtemps fait défaut.

L'efficacité de ces relais dépend de l'appui que les animateurs de la Maison de la Culture sauront leur apporter. Il s'agit d'accueillir un public, de lui montrer que toutes les portes sont ouvertes, que la démarche à faire est celle d'hommes et de femmes libres, en quête de ce qui peut donner un sens plus riche à leur liberté.

Il s'agit aussi de préparer la rencontre avec l'œuvre. Qu'elle appartienne au domaine de l'art, à celui de la science ou de la philosophie, toute œuvre de culture utilise un langage qu'il faut maîtriser pour la comprendre. Ce langage n'est pas toujours facilement accessible. Le message d'un créateur ne se déchiffre pas sans un minimum de préparation. Il revient aux animateurs, là aussi, de faciliter le dialogue.

LE DIALOGUE

Un courant d'échanges et de confrontations animera constamment les activités de la Maison.



La ligne de conduite de la Maison de la Culture s'élabore à partir de discussions qui aboutissent à des choix.

Chacun des organismes de gestion établit le dialogue à tous les échelons : dialogue avec les usagers, avec les Pouvoirs Publics, avec les animateurs ; les commissions spécialisées, ouvertes à tous ceux qui désirent y participer, multiplient les occasions de contacts, d'échanges d'idées aboutissant à des synthèses.

La Maison une fois ouverte, pour chaque secteur d'activités, le choix des programmes, les méthodes d'animation, les recherches de toutes sortes, seront mis en discussion par des groupes de travail. Le rassemblement de ces groupes constituera un Conseil Culturel appelé à débattre encore une fois l'ensemble des décisions à envisager. Grâce au Comité de Patronage, les associations seront elles-mêmes informées et consultées. Directement, ou par ses représentants élus, l'Assemblée des Adhérents pourra suggérer, proposer, contester.

Ainsi, un courant d'échanges et de confrontations animera constamment toutes les structures de la Maison.

Dans chaque secteur d'activités, un responsable qualifié sera chargé de mettre en œuvre les méthodes d'animation appropriées. Un réseau de relations permanentes lui permettra de connaître les désirs et les vues des collectivités. Aussi souvent que possible, des contacts directs seront établis entre public et créateurs.

Car une culture vivante exige la confrontation, le dialogue, l'échange et la contestation.

« Une SOCIÉTÉ PLUS JUSTE exige un partage plus équitable non seulement des biens matériels, des moyens, des responsabilités et des charges, mais aussi de la culture.

Dans une société plus juste, tous seraient incités avec un même respect, et un surcroît de patience à l'égard des plus embarrassés, à cultiver, à développer leurs goûts, leurs talents, leur sensibilité, leur jugement et leur initiative.

L'organisation du travail, celle des loisirs, celle de l'école, y seraient subordonnées à cette fin. Chacun serait mis en mesure de mieux comprendre le monde où nous vivons, de choisir avec plus de lucidité, d'inventer avec plus d'audace, la voie à prendre. Chacun plus attentif aux autres, discernerait la possibilité et l'obligation de retrouver dans toute œuvre de l'art ou du travail humains, en dépit de ses gaucheries ou de ses erreurs, une émotion, un projet, une pensée qui méritent l'attention et le respect.

Chacun s'enrichirait de la confrontation loyale avec les autres. Chacun serait encouragé à ne pas borner son ambition, à mesure qu'il avance en âge, à l'accroissement de son avoir, de son savoir ou de son pouvoir, mais à la rapporter au progrès de son être et au développement de la communication entre les êtres.

La réalisation d'un tel état suppose de profonds changements dans l'ordre politique, économique, social et pédagogique. L'ouverture d'une Maison de la Culture ne les produira pas. Mais son travail s'inscrit dans le combat mené, avec des moyens divers et par des groupes quelquefois rivaux, en faveur de la dignité des hommes et de leur fraternité.»

« CONTRE UNE CULTURE QUI SERAIT DIRIGÉE D'EN HAUT, PAR L'ÉTAT SEUL, OU ENCORE PAR UNE MUNICIPALITÉ SEULE :

Les Pouvoirs, s'ils n'y cèdent pas toujours, rencontrent toujours la tentation d'oublier l'intérêt général qu'ils ont l'honneur de servir en faveur des groupes particuliers dont ils émanent.

« Comme la volonté particulière fait un effort continu contre la volonté générale, ainsi le gouvernement fait un effort continu contre la souveraineté » (ROUSSEAU, du Contrat Social, III, X, De l'abus du gouvernement et de sa pente à dégénérer).

CONTRE UNE CULTURE IMPOSÉE PAR UN ANIMATEUR, UN ARTISTE OU UNE ÉQUIPE DE TALENT - ou même de génie.

L'artiste n'a pas mission de diriger, d'instruire ou d'administrer un peuple - même quand il le juge infirme, mineur ou aliéné. Il a mission d'exprimer ses émotions - les siennes propres et, s'il est grand, celles du peuple - révélant ainsi le peuple à lui-même et le mettant en état de se diriger lui-même.

ATTACHÉS PAR CONSÉQUENT, malgré l'insécurité de la formule, malgré les exigences qu'elle impose à tous les partenaires de l'entreprise, malgré la lourdeur des délibérations, AU MODE DE GESTION QUI ASSOCIE À UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE LES ARTISTES, LES REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION, LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET LES ÉLUS MUNICIPAUX.

ON NE CULTIVE PAS, on n'enseigne pas, on n'anime pas des adultes et des citoyens contre eux, malgré eux ou... sans eux. La Maison de la Culture ne peut réussir ce qu'elle vise QU'AVEC EUX.»

Michel PHILIBERT,
Président du Conseil d'Administration.

COUT DE L'EQUIPEMENT**④ financement**

LA VILLE FOURNIT LE TERRAIN

3 600 000^F

La dépense totale de la Ville (construction + terrain), soit 17 075 000 F est couverte par un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts, à 5,25 % et sur 25 ans.

13 475 000^F

La Ville et l'Etat se partagent à égalité les frais de construction et d'équipement.

13 475 000^F

PART DE L'ETAT

PART DE LA VILLE

dépense prévue

26 950 000^F

Gros œuvre	14280000
Equipement scénique	6440000
Aménagement intérieur	2830000
Réseaux divers	3400000

COMPARAISONS

Stade de glace	39 000 000 F
Lycée Technique Jean Bart	31 500 000 F
Aménagement des Grands Boulevards, du Boulevard Jean-Pain, de la Rue Reynier et de l'Avenue Verlaine, avec passages supérieurs et inférieurs....	29 200 000 F
Maison de la Culture de Saint-Etienne	près de 25 000 000 F

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

7 A 8 % DES FRAIS D'INVESTISSEMENT



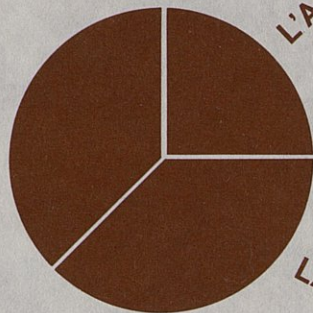
La ligne de conduite d'une Maison de la Culture, sa programmation, son effort de création et l'étendue de son rayonnement, déterminent le montant de ses frais annuels de fonctionnement.

Les précédents, l'expérience, permettent de l'évaluer à ENVIRON 7 à 8 % DES FRAIS D'INVESTISSEMENT (taux moyen d'ailleurs courant dans l'Entreprise), soit, dans le cas de Grenoble, environ 2 100 000 Francs par an.

De même, on constate que les recettes propres des Maisons de la Culture couvrent 25 à 30 % des dépenses totales.

La subvention annuelle de fonctionnement, que la Ville et l'Etat se partagent à égalité, serait donc de l'ordre de 1 600 000 Francs (800 000 Francs chacun).

L'ETAT



L'ADHERENT

LA VILLE



L'adhérent paie 1/4 du prix de revient de sa place. Les trois autres quarts sont payés moitié par la Ville, moitié par l'Etat, sous forme de subvention de fonctionnement.

A TITRE D'EXEMPLE



A titre d'exemple : supposons que l'adhérent paie 3 Francs ou 6 Francs, selon la nature du service, sa participation à une activité. Ces services reviennent en réalité respectivement à 12 et 24 Francs. Différence, selon le cas : 9 ou 18 Francs, dont la Ville et l'Etat paient chacun la moitié (1).

Dans un Théâtre Municipal, la Ville paie seule la différence.



BUDGET 1967 DU THEATRE MUNICIPAL DE GRENOBLE	1 875 000 F
Dépenses directes	1 035 000 F
Dépenses indirectes (2)	840 000 F
Recettes	505 000 F
A la charge de la Ville	1 370 000 F

(1) Ces prévisions ne s'appliquent évidemment pas au service restauration - snack-bar, dont les tarifs ne sauraient être inférieurs aux prix de revient.

(2) Ces dépenses indirectes comportent, d'une part, les frais de personnel du Théâtre, les frais d'entretien, de chauffage et d'électricité ; d'autre part, le pourcentage des frais généraux de la Municipalité affecté au Théâtre.

Cette part des frais généraux ne se retrouvera pas au chapitre « Dépenses » du budget de la Maison de la Culture, qui n'est pas un bâtiment sous régie municipale.

ELEMENTS D'APPRECIATION

BUDGET DU MINISTERE



Budget du Ministère des Affaires Culturelles pour 1967 : 459 millions, soit 0,43 % du budget national.

BUDGET CULTUREL DE GRENOBLE



augmente de 25 % par an depuis 2 ans.

Pour 1967, 11 046 000 sur 114,6 millions, soit 9,63 % du budget municipal.

	Dépenses directes et indirectes	Pourcentages du budget culturel
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	1 875 000	16,97 %
THEATRE MUNICIPAL	1 875 000	16,97 %
BIBLIOTHEQUES	1 750 000	15,84 %
ECOLE DES ARTS DECORATIFS	1 700 000	15,39 %
MUSEES	1 600 000	14,48 %
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	576 000	5,21 %
MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE	550 000	4,97 %
ECOLE D'ARCHITECTURE	450 000	4,07 %
SUBVENTIONS DIVERSES	670 000	6,06 %
(dont 333 000 à la Maison de la Culture et 90 000 à la Comédie des Alpes) (1)		

AU CHAPITRE MAISON DE LA CULTURE

le budget culturel de Grenoble pour 1968 comporterait environ 800 000 Francs de subvention de fonctionnement (2) plus 1 200 000 Francs de remboursement d'emprunt. Total : 2 000 000 de Francs (3).

(1). Budget 1967 de la Comédie des Alpes :

Subvention de l'Etat : 180 000

de la Ville : 90 000

du Conseil général : 35 000

Total des subventions : 305 000

Dépenses totales : plus de 660 000

(2). Sous réserve de l'accord de la Municipalité et de l'Etat, qui ne se sont pas encore prononcés sur cette étude budgétaire.

(3). Les chiffres et éléments d'appréciation concernant le budget municipal qui figurent à cette page ont été fournis et contrôlés par la Municipalité de Grenoble.

En février 1968, la Ville de Grenoble aura pris possession de l'équipement culturel moderne et complet qui comblera une partie du retard dont elle souffrait dans ce domaine par rapport à d'autres capitales de province et aux besoins de sa population : une Maison de la Culture livrée « clé en main », en ordre de marche, entièrement équipée ; l'une des plus complètes et des mieux adaptées, si on la compare aux douze autres Maisons déjà en fonctionnement ou en cours de construction ; une Maison de la Culture à vocation régionale, qui sera un foyer de création, dont les activités auront un retentissement sur le plan national et international ; un établissement, enfin, qui donnera à l'ensemble des travailleurs, citadins et ruraux, de nouveaux moyens de participation à la vie culturelle.

L'ÉTAT COMME PARTENAIRE

L'Etat paie la moitié des frais de construction et d'équipement.

Théoriquement, un Théâtre Municipal pourrait être subventionné au même taux. L'équipement serait toutefois beaucoup moins complet. Surtout, le Ministère des Affaires Culturelles consacre le maximum de son budget d'investissement au programme national des Maisons de la Culture : c'est le résultat d'une politique d'ensemble qui tend à donner la priorité à ce type d'établissement.

LES MUNICIPALITES y trouvent un autre avantage : alors que les frais de fonctionnement d'un Théâtre Municipal sont intégralement à leur charge, ceux d'une Maison de la Culture sont, pour moitié, payés par l'Etat.

La dépense effectuée par la Ville de Grenoble est couverte par un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts à des conditions exceptionnellement favorables : 5,25 % d'intérêt et pour 25 ans, au lieu de 15 ou 20 ans. Le coût du terrain est inclus dans ce prêt, ce qui n'est pas non plus habituel.

On ne peut pas comparer le prix de la Maison de la Culture de Grenoble à celui, par exemple, des Maisons de Bourges ou du T.E.P., installées dans des édifices déjà construits, ni à celles de Thonon ou de Caen, moins importantes ou moins complètes. Avec deux salles de spectacle seulement, contre trois pour Grenoble, celle de Saint-Etienne, en voie d'achèvement, aura coûté près de 25 millions.

3 FRANCS PAR HABITANT ? OU 43,30 FRANCS ?

Il n'est pas facile d'apprécier le budget culturel d'une commune. D'une ville à l'autre, ou bien l'on ne fait pas entrer dans ce budget des dépenses qui devraient y figurer, ou bien au contraire des charges y sont incluses, telles que l'entretien d'espaces verts, qui s'inscrivent souvent à un autre chapitre.

Par exemple, une première version du budget culturel de la Ville de Grenoble pour 1967 ne comportait pas les frais de fonctionnement du Conservatoire de Musique, du Muséum d'Histoire Naturelle, de l'Ecole des Beaux Arts et de l'Ecole d'Architecture (il se chiffrait alors à 6,5 millions, soit 5,65 % du budget général). Il est pourtant normal de les y faire entrer (le total dépasse 11 millions - 9,63 % du budget général).

Selon une enquête de la Fédération Nationale des Centres Culturels communaux, effectuée en 1963, le taux moyen des dépenses culturelles pour dix-neuf villes de plus de 100 000 habitants était alors de 4,44 %. Deux villes en tête : ROUEN avec 8,96 % et DIJON avec 6,25 %. Le taux le plus bas était de 1,07 %. D'une ville à l'autre, la moyenne par habitant passe de 3 F à 43,30 F. Mais il faudrait pouvoir tenir compte de la situation particulière de chaque agglomération et, surtout, considérer que ces chiffres et ces pourcentages, qui datent de quatre ans, sont actuellement dépassés. (1)

Le « service culturel » est un service public comme un autre ; il est intéressant de comparer le coût de son fonctionnement à celui d'autres servitudes municipales, non moins utiles et nécessaires, quoique d'un ordre tout différent : en 1967 l'éclairage de Grenoble a coûté 4 450 000 F à la Municipalité ; les espaces verts et jardins, 6 250 000 ; l'enlèvement des ordures, 3 050 000 ; l'entretien des rues et le déneigement, 13 500 000 ; la piscine municipale 1 800 000.

(1). Une autre enquête est en cours, qui permettra de comparer rigoureusement, selon les mêmes critères, les budgets culturels de sept grandes villes de France, dont Grenoble. Nous publierons ses résultats dans un prochain numéro de nos Nouvelles Brèves.

EN KILOMÈTRES D'AUTOROUTE

Le budget du Ministère des Affaires Culturelles (459 millions) représente 0,43 % du budget général : effort très inférieur à celui de la plupart des grandes villes, dont Grenoble. Mais toutes les dépenses culturelles de l'Etat ne relèvent pas de ce seul Ministère. Après lui, Education Nationale mise à part, celui de la Jeunesse et des Sports, avec son réseau de Maisons des Jeunes et de la Culture, ses conseillers techniques d'Education Populaire, participe à l'animation culturelle du pays ; le budget du Tourisme, celui des Affaires Etrangères, comportent aussi un secteur culturel ; le Ministère de l'Agriculture forme et recrute ses propres animateurs.

A la tribune de l'Assemblée Nationale, Monsieur André MALRAUX a déclaré que la contribution de l'Etat à la construction de 80 Maisons de la Culture, qui donneraient à la France un équipement culturel unique au monde, représenterait le prix de 25 km d'autoroute.

La question n'est certes pas de choisir entre deux types d'investissements également nécessaires. Il s'agit seulement de mesurer des grandeurs, et d'en juger en connaissance de cause.

A quel type de manifestations participerez-vous le plus souvent ?
(éventuellement, les classer par ordre de préférence, en affectant chacune d'un numéro)

Théâtre lyrique	Chorégraphie	Poésie
Théâtre dramatique	Cinéma	Expositions
Concert	Variétés	Conférences et débats

Etes-vous en faveur de la programmation prioritaire des œuvres dites « de répertoire » ?
(classiques, valeurs consacrées, œuvres déjà célèbres, etc...) **OUI** **NON**
ou, au contraire, de la création d'œuvres actuelles ou encore inconnues ? **OUI** **NON**

Pourquoi ?

.....

Qu'attendez-vous des activités d'animation ? (nature, fréquence, etc...)

.....

L'information sur la Maison de la Culture vous satisfait-elle ? **OUI** **NON**

Sinon, comment l'améliorer ?

.....

Quel genre d'informations en attendez-vous dans l'avenir ?

programmation propre à la Maison ?

activités culturelles en général ?

publication d'œuvres inédites ?

dossiers sur un sujet déterminé ?

autres informations

Userez-vous des services de la discothèque ? **OUI** **NON**

de la bibliothèque ? **OUI** **NON**

Qu'en attendez-vous ? le prêt la consultation ou l'écoute sur place.

Quel genre de livres souhaitez-vous y trouver ?

.....

Quel genre de disques ?

.....

Aurez-vous besoin des services de la garderie d'enfants ? **OUI** **NON**

Si oui, à quel moment de la journée ?

Pour quel nombre d'enfants ? De quel âge ?

Observations générales, ou sur un sujet non abordé dans le questionnaire :

.....

EXPEDITEUR (facultatif) :

Nom Prénom

Profession Adresse

⑤ organisation intérieure

LA MAISON DE LA CULTURE ET SA TROUPE PERMANENTE

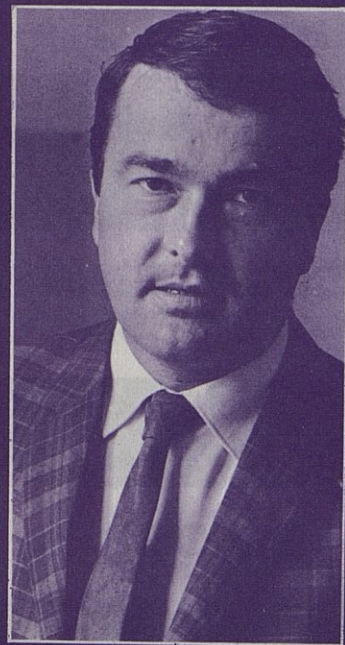
Extraits de la Convention adoptée le 16 mars 1967 par le Conseil d'Administration de l'Association « Maison de la Culture » et par la Direction de la Comédie des Alpes :

ARTICLE PREMIER

La présente convention lie l'Association « Maison de la Culture de Grenoble » et la troupe permanente de décentralisation « La Comédie des Alpes ».

Afin de préserver et d'affermir l'œuvre de décentralisation dramatique poursuivie en France depuis 1945 :
1° elle reconnaît à la Comédie des Alpes sa fonction de foyer permanent d'action et de création théâtrales, établi dans les locaux de la Maison de la Culture ;

2° elle lui confirme sa vocation de troupe décentralisée participant largement à l'animation artistique et culturelle, ainsi qu'aux relations avec le public et la population, dans la région et surtout dans la ville et le département.



DIDIER BERAUD

Ainsi, comme par le passé, la Comédie des Alpes produira des spectacles sans que personne ne songe à lui contester sa totale liberté d'expression. C'est d'ailleurs la condition qui a déjà permis la réussite de la décentralisation théâtrale.

ARTICLE 2

L'Association « Maison de la Culture de Grenoble » garantit à « La Comédie des Alpes » sa liberté de travail et de création.

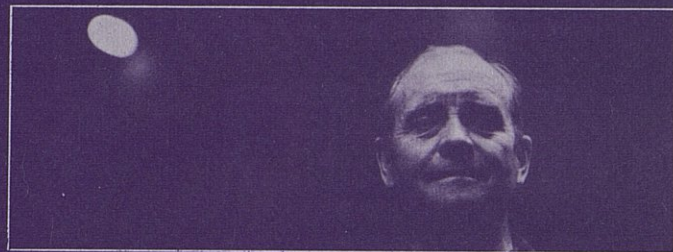
ARTICLE 3

L'Association et la troupe cohabitent dans la Maison de la Culture, mais restent parfaitement et totalement distinctes dans leur personnalité morale et juridique, dans leur Direction et dans leur budget.

ARTICLE 7

La troupe bénéficie d'un statut d'utilisateur privilégié de la salle tournante de 525 places.

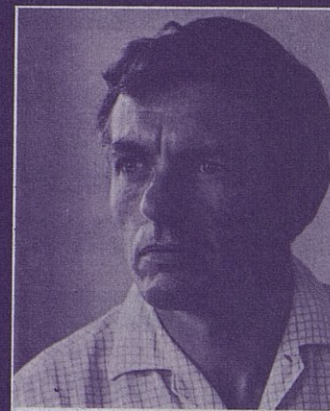
Les Maisons de la Culture élargissent aujourd'hui le mouvement d'action culturelle, avec des moyens renforcés et en incluant dans le jeu, au départ, toutes les couches de la population : qui, davantage que des hommes de théâtre, pouvait le comprendre et le vouloir ? qui, aussi, pouvait apporter une contribution plus précieuse que celle de l'expérience acquise dans un combat de vingt années ? Car voici un peu plus de vingt ans que les Dasté, les Gignoux, les Sarrazin — et Lesage avec eux — ont commencé à faire de l'animation culturelle.



RENE LESAGE

Il ne s'agit donc pas de faire la part de la " création dramatique " et d'en dissocier " l'action culturelle ". C'est une seule et même chose, l'une ne va pas sans l'autre. Il n'y a pas, en la matière, " d'expérience grenobloise " qui pourrait faire école. A Grenoble, comme ailleurs, tout est question d'hommes.

La Maison de la Culture verra la confrontation la plus large des manifestations artistiques de toute nature. La Comédie des Alpes y trouve tout naturellement sa place. Les conditions sont réunies pour que la mutation s'opère dans la confiance réciproque de tous les partenaires, dans un climat d'amitié, dans un esprit de coopération.



BERNARD FLORIET

Au soir de la première du spectacle choisi pour l'inauguration de la " salle tournante ", la Comédie des Alpes, devenue " Troupe permanente de la Maison de la Culture de Grenoble ", prendra un nouveau départ.

ASSOCIATION DE GESTION

DIRECTION

DIRECTION TECHNIQUE

REGIE GENERALE

ANIMATION

ACCUEIL

LITTERATURE
BIBLIOTHEQUE

MUSIQUE
DISCOTHEQUE

THEATRE-PEDAGOGIE

ARTS PLASTIQUES
GALERIE DE PRET

SCIENCES HUMAINES

SCIENCES EXACTES

ARTS AUDIO-VISUELS

TOURISME
VARIETES

ATTACHES DE
RELATIONS
PUBLIQUES

HOTESSES

ADMINISTRATION

SECRETARIAT

CHEF-DECORATEUR
IMPRIMEUR
DESSINATEUR
PHOTOGRAPHE

CHEF COSTUMIER
HABILLEUSE

COMPTABILITE
CAISSE

FICHER DES
ADHERENTS

REGIE-REALISATION

CHEF PATEAU I

CHEF PATEAU II

CHEF ATELIER

OUVRIERS
MACHINISTES

REGIE-
ELECTRICITE-SON
CHEF-ELECTRICIEN I
CHEF-ELECTRICIEN II
CHEF - SON I
CHEF
ELECTRICITE - SON III
OPERATEUR-CINEMA

SNACK-BAR

SERVICE
EXPEDITION

GARDIENNAGE
ENTRETIEN
TRANSPORTS

En fonction au 1^{er} septembre 1967 :

Hermann Kuhn
Directeur administratif

Georges Béjean
Rédacteur en chef
Animateur

Jean-Marie Morel
Animateur musical

Jean-Louis Boucher
Décorateur-Graphiste

Philippe de Boissy
Attaché de Presse

Paule Juillard
Chef du Secrétariat

Nicole Chevron
Nicole Ravix
Secrétaires

Raoul Muriand
Attaché
de Relations publiques



Conseillers techniques à temps partiel ayant effectué des missions d'enquête pour le compte de la Maison de la Culture :

Henri Cueco, Michel Hollard, Jean-Claude Marrey.

⑥ programmation

UN PRINCIPE DE PROGRAMMATION

Le service d'un équipement culturel, quelles que soient ses ressources et sa capacité d'accueil, peut se concevoir d'au moins deux façons. On peut y organiser :

UN GRAND NOMBRE D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS UNIQUES EN LEUR GENRE : chacune n'ayant lieu qu'une fois, ne pourra réunir qu'un public relativement restreint et contraint de se rassembler à un même moment.



LA PROGRAMMATION EST "INTENSIVE"

parce qu'elle conduit à proposer à un public réduit des prestations multiples, comme la « culture intensive » vise le haut rendement sur de faibles surfaces.

UN MOINDRE NOMBRE D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS EN S'EFFORÇANT D'EN AUGMENTER LES SÉANCES :

la participation pourra s'accroître parce que multipliée par le nombre des séances et par la liberté laissée à chacun de choisir son jour.



LA PROGRAMMATION EST "EXTENSIVE"

parce qu'elle sollicite un public plus large par des activités moins nombreuses, de même que la « culture extensive » ensemence de vastes surfaces et se préoccupe moins du rendement.

EXEMPLE

Un local de 1 200 places, la faculté d'y organiser 100 séances dans la saison :



100 manifestations différentes : chacune ne pourra être programmée qu'une fois et **A CHAQUE FOIS POUR 1 200 PERSONNES.**



20 manifestations différentes : chacune pourra être programmée cinq fois pour **UN ENSEMBLE DE 6 000 PERSONNES.**

Sans faire d'exclusive, les deux méthodes ayant des caractères complémentaires, la Maison de la Culture doit donner la priorité à la programmation « extensive ».

Bien qu'elle soit souvent d'une application difficile, elle est mieux adaptée aux objectifs fondamentaux de l'action culturelle : décentralisation de la culture artistique et démocratisation de l'instruction et de la culture.

En revanche, la pratique systématique de la programmation intensive tend à développer la ségrégation fondée sur l'injuste distribution des valeurs de culture. Elle renforce la spécialisation, rendue certes nécessaire par la complexité des techniques, mais si préjudiciable à l'épanouissement des individus, à la justice sociale et au développement culturel.

**MIEUX VALENT DIX ŒUVRES CONNUES ET APPRECIÉES DE CENT PERSONNES
QUE CENT ŒUVRES CONNUES ET APPRECIÉES DE DIX PERSONNES**

6

Il n'est pas un domaine de la connaissance, pas une discipline artistique, pas un moyen de diffusion culturelle, que la Maison de la Culture ne puisse et ne doive inscrire à son programme d'activités. Cette polyvalence la caractérise et constitue l'une de ses plus grandes chances.

UN DANGER : la confusion, due à cette abondance et à cette variété. Aider le public à s'y reconnaître, soumettre à chacun le choix le plus clair possible.

Un moyen d'y parvenir : distinguer les activités selon deux espèces. Pour la commodité, on les appellera des "COULOIRS".

COULOIR N°1 ENSEMBLE DU PUBLIC - ACTIVITES D'INTERET GENERAL PROGRAMMATION EXTENSIVE

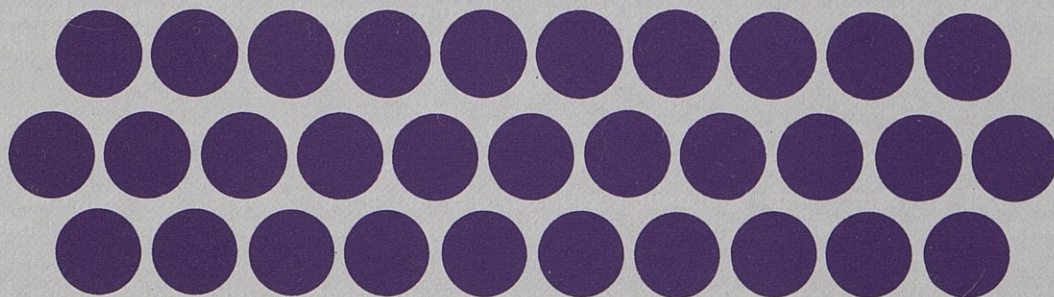
Exemples :

Création théâtrale

Classique du Répertoire

Grande exposition

Concert



Activités qui cherchent d'emblée à toucher le public le plus vaste, parce qu'elles concernent chacun d'entre nous, parce qu'elles sont accessibles à tous. Dans la mesure du possible, elles font

l'objet de séances répétées autant de fois que nécessaire.

Elles sont souvent associées entre elles par une formule d'abonnement.

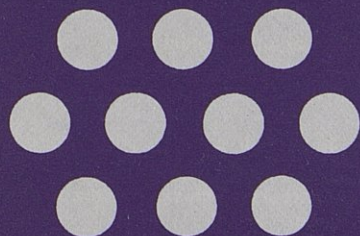
LE COULOIR N° 1 EST PRIORITAIRE

COULOIR N° 2 PUBLICS PLUS RESTREINTS - ACTIVITES PLUS SPECIALISEES
PROGRAMMATION INTENSIVE

*Spectacle théâtral
en langue italienne*

*Projection
d'un film scientifique*

*Audition-débat
sur la musique sérielle*



Activités susceptibles de n'intéresser qu'une fraction moindre du public.

Leur programmation est prévue pour un nombre moins important de séances, sinon pour une séance unique.

L'ANIMATION

SON BUT

Une Maison de la Culture ne se contente pas de programmer des œuvres. Elle vise aussi à permettre une participation active de chacun, à établir le dialogue, la discussion, le débat, la rencontre avec les créateurs.

Flâner, rêver, se détendre, doit toujours rester possible. Il faut pouvoir aller plus loin : donner vie, c'est-à-dire faire passer le courant des échanges, créer les conditions de la recherche, de la réflexion, de l'action, telle est, au sens propre, la mission des animateurs.

SES TACHES

L'INFORMATION...

Renseigner sur les œuvres et sur les auteurs.

LA FORMATION DU JUGEMENT

Réfléchir et discuter. Confronter les points de vue. Juger et contester.

... ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Etudier les techniques, les genres, les styles, les grands courants de création, les problèmes du monde moderne à travers l'expression qu'en donnent les créateurs.

LE RASSEMBLEMENT DE TOUS

Se sentir sollicité et admis. Pouvoir s'exprimer. Trouver l'occasion d'échanges. Entendre et respecter ce que chacun veut dire.

TROIS DÉMARCHES POSSIBLES

1 L'ANIMATION SUIT LA PROGRAMMATION, selon le genre et la discipline. Elle est à son service. Elle donne à voir, à entendre, à comprendre, à penser, selon la matière des œuvres programmées :

—————> animation « classique ».

2 L'ANIMATION VA AU-DEVANT DE LA PROGRAMMATION, tend à la prévoir, à faire en sorte qu'elle réponde à une demande, à un besoin, à une curiosité qu'elle a permis de s'exprimer :

—————> animation « prospective ».

3 L'ANIMATION SOLLICITE LES RESSOURCES DE CHACUN et aboutit à une demande. Elle met en œuvre les méthodes et les conditions d'une recherche collective. Elle met à contribution, en même temps, les moyens d'expression des différentes disciplines. Elle débouche sur des cycles d'information par des activités diverses. Elle définit les limites et l'objet de la recherche et aboutit, si possible, à l'élaboration d'une œuvre collective :

—————> animation « créatrice ».

Ces trois démarches ne s'excluent pas l'une l'autre et peuvent être envisagées simultanément.

SES MOYENS

- Documentation écrite.
- Présentation orale avant une manifestation.
- Débat public après un spectacle.
- Conférence-débat.
- Interview publique.
- Rencontre avec les auteurs, les metteurs en scène et les comédiens, les chorégraphes, les musiciens, etc.
- Lecture publique.
- Audition collective.
- Visite guidée et animée de la Maison de la Culture.
- Rendez-vous régulier avec l'équipe d'animation.
- Répétition ouverte au public.
- Télé-Club.
- Constitution de groupes de travail, par discipline, ou pour une recherche déterminée.
- Collaboration avec des animateurs, professionnels ou bénévoles, extérieurs à la Maison.
- Rencontre public-animateurs au siège d'une collectivité, etc.

Chaque animateur applique la méthode, met en œuvre les moyens qui ont fait leurs preuves, et qui se révèlent les plus efficaces. Il fait aussi sa place à l'imprévu. Une animation régulière, planifiée, organisée, soumise à une coordination nécessaire, n'interdit pas de profiter des occasions que fournit le hasard.

Les activités d'animation constituent ainsi le moyen de participer à un mouvement collectif, où la culture n'est plus considérée comme un objet extérieur que l'on invite à contempler, mais au contraire, comme un phénomène vivant, complexe, en perpétuelle élaboration : non plus une culture donnée comme toute faite, mais une culture en train de se faire.

Georges BÉJEAN.

THEATRE

Grâce à la création en 1945 du mouvement de décentralisation théâtrale, l'Art Dramatique occupe actuellement en province une place qui fait de lui l'élément le mieux placé pour l'animation culturelle d'une ville ou d'une région.

Mais si l'on veut être attentif à l'évolution générale de ce mouvement, on peut constater que tous les autres arts se trouvent du même coup bénéficiaires de cette situation.

La collaboration d'un peintre, d'un musicien, d'un chorégraphe, est aussi importante que la direction du jeu des comédiens dans l'équilibre d'une mise en scène, et la réussite d'un spectacle vient précisément de l'unité de conception qui a pu présider à son élaboration.

Il n'existe pratiquement plus de « décorateurs » spécialisés dans la construction des décors passe-partout et inamovibles, salons

ARTS PLASTIQUES

Henri CUECO, peintre, instructeur national de Peuple et Culture, a fait une enquête sur le problème du développement des Arts Plastiques à la Maison de la Culture de Grenoble. Son rapport contient les bases d'un programme de manifestations, dont voici les grandes lignes :

1° GRANDES EXPOSITIONS

Manifestations consacrées à l'œuvre d'un grand artiste contemporain ou d'un groupe, répondant à des besoins urgents et complétant l'action du Musée de Peinture et de Sculpture de Grenoble.

2° EXPOSITIONS DE GROUPES INTERESSANT GRENOBLE DANS SA VOCATION INTERNATIONALE

Occasions de confrontations internationales, de découverte de mouvements encore ignorés ou mal connus en France.

Exemples : le graphisme en Suisse ;
la jeune peinture italienne.

3° EXPOSITIONS DIDACTIQUES

Exemples cités : la lithographie - le livre d'art - l'art à l'école - le décor de théâtre - la photographie - l'architecture - la décoration murale - Arts et Sciences, etc.

MUSIQUE - DANSE - OPERA

Notre ambition ?

Satisfaire, bien sûr, les « mélomanes fervents », notamment les 1 000 à 2 000 assidus des concerts — souvent de qualité — qu'offre actuellement la vie musicale grenobloise, mais aussi et surtout offrir aux autres l'occasion de découvrir que la musique, c'est beaucoup plus et beaucoup mieux qu'une chansonnette saisie du bout de l'oreille dans les nasillements d'un transistor. Montrer que le langage des sons a quelque chose à dire à chacun de nous, et qu'il est source d'enrichissement et de bonheur.

Au programme donc :

- la musique vivante des concerts, donnés plusieurs fois, soigneusement choisis et variés. Bonne place sera faite à la « musique contemporaine », et non seulement « contemporaine » par les dates, mais vraiment représentative de notre époque, c'est-à-dire animée d'un esprit de recherche et de renouvellement. Le jazz ne sera pas oublié ;

Louis XV ou places publiques servant indifféremment à la représentation de Tartuffe ou d'une pièce dite de Boulevard !

La plupart des grands costumiers parisiens ont dû fermer leurs portes et les montages faits au hasard des connaissances musicales du metteur en scène pour remplir les temps morts dus aux changements de décors trop longs, seraient insupportables aux spectateurs d'aujourd'hui.

L'insuffisance des locaux et la vie des troupes itinérantes n'ont pu permettre jusqu'alors d'aller plus avant dans cette collaboration nécessaire, mais la création des Maisons de la Culture répond d'elle-même à ce besoin : les hommes de théâtre ne peuvent que se réjouir d'y être inclus.

René LESAGE.

4° EXPOSITIONS A THEME HISTORICO-SOCIAL

Exemples : histoire du mouvement ouvrier international, ou histoire de la Commune de Paris, à travers les estampes — la caricature politique, etc.

5° EXPOSITIONS EXPERIMENTALES

« Même s'il est prévisible que certaines de ces manifestations puissent provoquer des chocs, déclencher des polémiques, il faut sans doute en accepter le risque. Ce genre d'exposition pourrait apporter un coup de fouet susceptible de relancer certains courants de création locale ». Exemples : le pop'art - l'op'art - la nouvelle figuration - la bande dessinée...

6° Enfin, se basant sur l'expérience de la Maison de la Culture du Havre, Henri Cueco analyse les conditions dans lesquelles pourra fonctionner, à Grenoble, une GALERIE DE PRET D'ŒUVRES D'ART.

Et il conclut :

« L'Art n'est pas une denrée de luxe, isolée, immatérielle ; son intégration dans la réalité quotidienne est une réalité évidente. Il apparaîtra sans doute, grâce à ces manifestations, que la culture artistique n'a pas de frontière précise, et que la technique, les sciences, la connaissance en général, participent de l'Art comme l'Art lui-même participe d'une culture dont la dimension n'est pas seulement artistique ou littéraire, mais globale. »

- la musique « en conserve » de la disothèque, où l'on pourra consommer sur place, seul ou en groupe, et d'où l'on aura la faculté d'emporter chez soi l'œuvre « difficile » que la répétition fera découvrir ;
- les spectacles chorégraphiques, où l'expression musicale s'incarnera dans les gestes des danseurs, et l'opéra qui, présenté comme il convient, n'est pas du tout un genre poussiéreux ni suranné, mais réalise une synthèse unique des Arts du théâtre et de l'Art des sons ;
- enfin, les rendez-vous musicaux à échelle plus modeste, dans lesquels, non sans tâtonner, nous tâcherons tantôt de retrouver le cheminement obscur du créateur, tantôt de percer les mystères de « l'alchimie sonore » ; rencontres familières, détendues, approche du phénomène musical, en une recherche qui pourrait parfois rejoindre le thème d'un programme d'animation couvrant d'autres disciplines, aboutissant même (n'hésitons pas à rêver) à des créations spécifiques.

Jean-Marie MOREL.

6 programmation

Création, diffusion, éducation, animation : les Maisons de la Culture consomment volontiers les substantifs en « ion ». Les défenseurs des uns s'opposent aux avocats des autres, en des débats, voire en des polémiques qui passionnent peu l'homme de la rue.

Le plus souvent, on veut savoir :

1° si, parmi les valeurs de culture et leurs moyens d'expression, les Arts de la scène seront privilégiés ;

2° si, dans leur mise en œuvre, priorité sera donnée aux réalisations propres à l'entreprise et à ses animateurs.

Et chacun de brandir les armes et les couleurs de la suzeraineté culturelle ou artistique qu'il représente ou pour laquelle il milite.

Faux problèmes ! objecte-t-on parfois. Non pas.

S'enfermer, certes, dans le classique dilemme « création - diffusion », c'est jouer à l'écureuil en cage. En avant comme en arrière, et depuis longtemps, chaque barreau « création » suit ou précède un barreau « diffusion ». Mais il n'est pas moins vrai que de la Maison de la Culture « garage », qui reçoit tout de l'extérieur, ou presque tout, à la Maison de la Culture « chantier », essentiellement vouée à des réalisations personnelles, la distance est grande.

Que d'équivoques, que de malentendus y germent !

Les arguments de l'équilibre, de l'éclectisme ne dissimulent souvent qu'une prudence exagérée, la peur de choisir.

Il faut opter, et je dirai simplement :

1° qu'une Maison de la Culture dépourvue de toute cellule permanente de production artistique n'intéresserait peu ;

2° qu'un organisme de réalisation théâtrale me paraît plus nécessaire que tout autre à une entreprise de développement culturel.

On en déduira le prix que j'attache à la présence et à la destinée de la « Comédie des Alpes » au sein de la Maison de la Culture de Grenoble et à la coopération de ces deux organisations indépendantes.

Qu'on ne me fasse pas dire que je verrais volontiers mettre sous le boisseau les autres formes d'action et d'expression artistiques, les autres domaines de la connaissance. Il me semble que dans notre démarche ou dans nos projets, le souci de ne négliger ni la Musique, ni les Arts Plastiques, ni les autres Arts de la Scène, ni les sciences, ni les techniques, se manifeste à l'envi.

Mais la plus grave, la plus dangereuse des prétentions pour les animateurs d'une Maison de la Culture serait de vouloir tout entreprendre à la fois. Notre juste ambition sera de procéder par étapes, en tenant le compte exact des hommes, des moyens et des outils de travail que nous sommes en mesure de rassembler.

Transportée dans ce théâtre aux allures révolutionnaires, que deviendra la Comédie des Alpes ?

Eh bien, nous sommes persuadés que ce transfert se fera le plus naturellement du monde, que les plus curieux viendront nombreux renforcer la cohorte des plus fidèles, que les nostalgiques du cher vieil amphithéâtre guériront rapidement, que notre vitalité et celle du public se conjugueront heureusement.

Après tout, le théâtre que nous avons ouvert il y a 7 ans n'était pas non plus un théâtre comme les autres, et nous nous en sommes trouvés très bien. Nous sommes heureux de prendre en février prochain un nouveau départ, dans un théâtre qui, moins encore, ne ressemble aux autres.

Ce théâtre qui tourne nous fera-t-il perdre la tête, et notre répertoire s'en trouvera-t-il changé ?

Nous souhaitons, bien entendu, que des œuvres nouvelles soient conçues pour cet édifice résolument nouveau. Nous sommes certains même que des auteurs apercevront très vite les perspectives que l'architecte leur a ouvertes. Cependant, nous ne rêvons pas de nous enfermer dans un laboratoire où nous n'aurions de compte à rendre à personne. Nous pensons que la recherche n'est pas indépendante de la vie de l'Art Dramatique, que le théâtre ne se fait qu'avec un public, par une recherche et un renouvellement continuels. On emploie couramment le mot « d'avant-garde » pour qualifier les œuvres les plus neuves. On pourrait aussi valablement utiliser cette image militaire pour parler du public et dire qu'il y a une avant-garde, le gros de la troupe, et une arrière-garde.

Sans préciser notre attitude à l'égard de l'arrière-garde, on peut dire que l'objectif, le succès, est d'atteindre le gros des troupes. Mais le succès peut conduire à la routine et à l'immobilisme et le contact avec l'avant-garde perdu, tout se sclérose à nouveau.

Sans jamais entraver la marche en avant des éclaireurs, nous pensons, pour notre part, que l'habileté du chef de bataille doit être de conserver toujours le contact entre les deux principaux corps d'armée.

Didier BERAUD.

Bernard FLORIET.



Six jours par semaine, la Maison de la Culture est ouverte au public, le matin à partir de 11 heures et sans interruption, jusqu'à minuit trente quand s'y déroule une manifestation en soirée, jusqu'à 22 heures tous les autres jours.

On y circule librement, on peut y séjourner : le snack-bar est ouvert, qui permet de prendre une consommation, un sandwich, un repas rapide.

Les enfants ne constituent pas un obstacle : la garderie les accueille pendant que les parents se rendent à la discothèque ou à la bibliothèque, visitent une exposition, ou participent à une activité.

Ainsi, chaque jour, pour la Maison de la Culture, opération « Portes Ouvertes ». Ouvertes à tous : citadins et ruraux, ouvriers et paysans, employés et techniciens, étudiants et enseignants, jeunes et moins jeunes.

L'Association « Pour une Maison de la Culture » a préfiguré ce rassemblement de tous. L'Association de Gestion a pris la relève et maintenu l'élan. Parallèlement à l'édification des murs, une construction patiente a rassemblé les hommes : les structures sont prêtes, qui leur donnent les moyens d'agir.

Soixante-seize Associations ont renouvelé leur adhésion au Comité de Patronage ; trente Associations nouvelles sont venues s'y ajouter : cent six collectivités au total, qui ont désigné des correspondants et constitué des relais.

LES RELAIS - Une mission multiple :

- INFORMER les adhérents de la collectivité sur toutes les manifestations organisées par la Maison de la Culture ;
- COLLECTER les demandes de places, effectuer les réservations ;
- REPRESENTER la collectivité à toutes les réunions qui permettront de faire le point avec l'équipe d'animation ;
- DONNER LEUR POINT DE VUE et apporter leur contribution à la bonne marche de la Maison, en formulant leurs critiques, leurs suggestions, leurs vœux.

Une mission essentielle : la Maison de la Culture ne se fera pas sans eux.

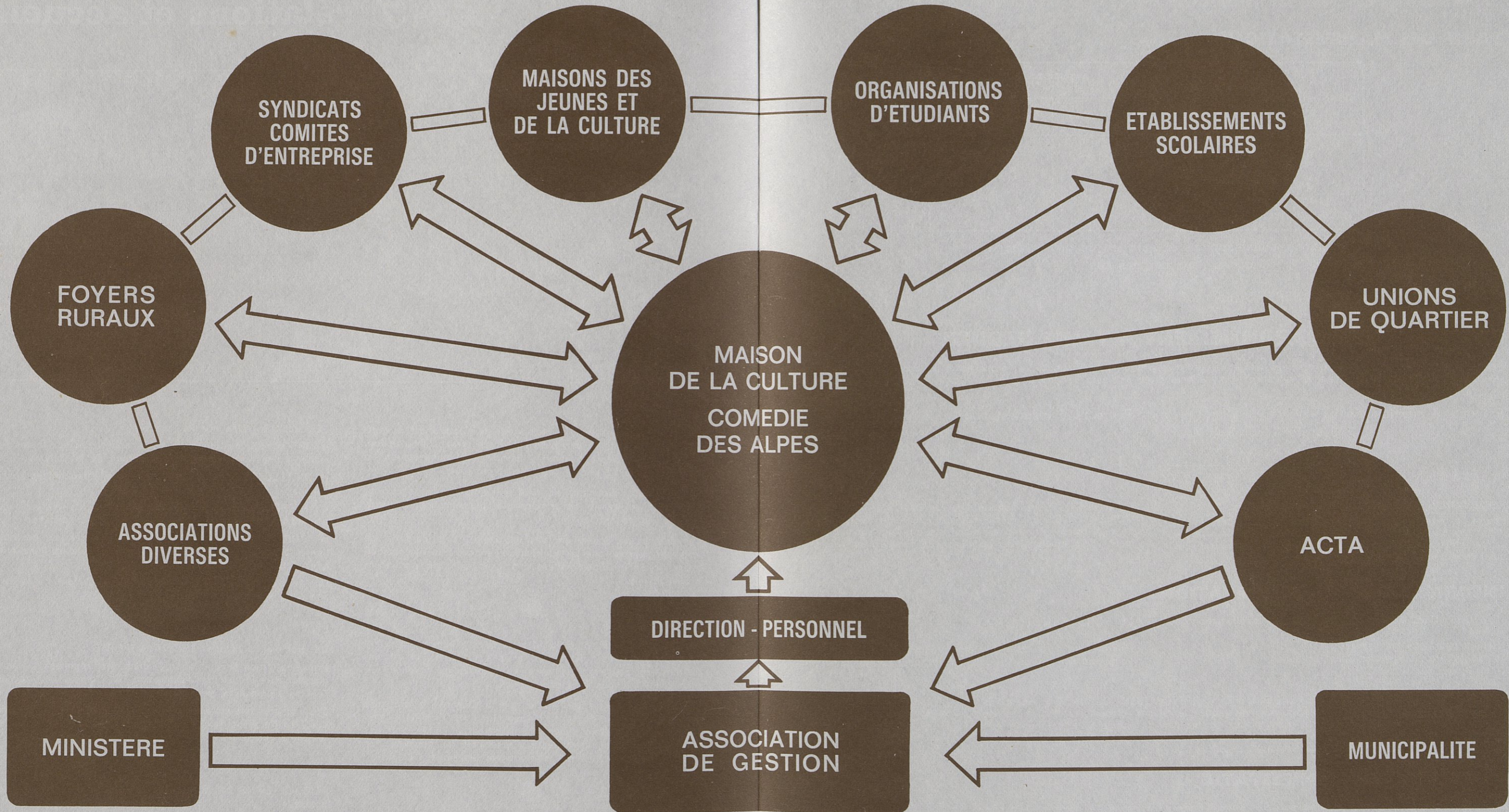
Un problème à l'étude : LES TRANSPORTS.

Problème fréquemment abordé dans les réponses à notre questionnaire, et dont l'Association, la Commission Accueil, l'équipe d'animation, se préoccupent également beaucoup.

Des contacts ont été pris : avec la S.G.T.E., avec le Syndicat des Chauffeurs de Taxi. Des éléments de solution sont actuellement à l'étude.

ACCUEIL DANS LA MAISON : l'affaire, en premier lieu, des hôtesse.

Un service permanent permet de répondre à toutes les demandes de renseignements. La documentation est à la disposition de tous. L'essentiel est que règne dans la Maison une atmosphère sans contrainte et, comme on dit, « décontractée ».



UN RÉSEAU DE RELATIONS FONCTIONNE DANS LES DEUX SENS ; DES SERVICES RÉCIPROQUES SONT ÉTABLIS : LA MAISON DE LA CULTURE PARTICIPE DIRECTEMENT A LA VIE DE LA CITÉ. ORGANISME PUBLIC, ELLE S'INSÈRE ÉTROITEMENT DANS LA SOCIÉTÉ QU'ELLE A REÇU MISSION DE SERVIR.

L'ADHESION, ses conditions, ses avantages. Voir la fiche n° 8 « Inauguration », et le bulletin d'adhésion.

TARIF DES MANIFESTATIONS

Manifestations	NON-ADHÉRENT	ADHÉRENT	
		Individuel	Collectivités
A	12 F	8 F	6 F
B Tarif exceptionnel	16 F	11 F	9 F

Expositions, manifestations et activités de courte durée

ADHÉRENT : gratuites dans certains cas
ou de 1 à 3 F.

NON-ADHÉRENT : de 1 à 5 F.

UNE FORMULE D'ABONNEMENT A TARIF REDUIT

Des « PARCOURS » à tarif réduit, réservés aux adhérents et par priorité aux collectivités, proposeront un choix de manifestations sélectionnées à l'avance et dont le calendrier pourra comporter plusieurs séries de dates à choisir :

Exemple :

Parcours 4 manifestations :

$$3 \text{ tarifs A : } 5 \times 3 = 15 \text{ F}$$

$$1 \text{ tarif B : } 8 \times 1 = 8 \text{ F}$$

23 F

Parcours 6 manifestations :

$$4 \text{ tarifs A : } 5 \times 4 = 20 \text{ F}$$

$$2 \text{ tarifs B : } 8 \times 2 = 16 \text{ F}$$

36 F

RESERVATION - Gratuite pour tous les usagers.

Pourra se faire au guichet de la Maison de la Culture ou par téléphone (avec un numéro spécial) pour tous les usagers, ou par correspondance pour les adhérents et les collectivités, qui bénéficieront d'un délai de priorité.

EST ENVISAGÉE : la création d'un service COMPTE-COURANT COLLECTIVITÉS, qui permettrait aux adhérents "collectivités" de se faire ouvrir un « crédit manifestations » et, pour un versement initial modique, de bénéficier de facilités de paiement.

INFORMATION - DOCUMENTATION

1° FICHE DOCUMENTAIRE sur chaque manifestation ou activité.

Gratuite pour tous les usagers.

Distribuée aux guichets et dans les salles.

Diffusée par les relais.

2° PÉRIODIQUE :

6 à 8 numéros par an.

Gratuit pour tous les adhérents qui le reçoivent à domicile.

Payant au numéro, ou sur abonnement, pour les non-adhérents.

PLAÇAGE LIBRE - RÉSERVATION GARANTIE : autant de places réservées que de places disponibles. Mais pas de mauvaises places : même dans la grande salle, courbe de visibilité et conditions acoustiques assurent l'égalité de tous les spectateurs.

HORAIRES DES MANIFESTATIONS

Eviter les veillées tardives : un vœu souvent formulé dans les réponses à notre questionnaire.

Ceux que leur travail oblige à se lever tôt participeraient plus volontiers à des activités culturelles si les horaires leur laissent une chance de pouvoir se coucher au moins avant minuit.

Passée la période des Jeux Olympiques, on tendra donc à avancer l'heure des « levers de rideau ». Adopter, là encore, les règles qui favorisent la participation du plus grand nombre.

octobre 1967

maison de la culture de grenoble - direction : didier béraud - 44, rue marcel-peretto

⑧ inauguration

Samedi 3 février 1968

en présence de M. André MALRAUX,
Ministre d'Etat

Chargé des Affaires Culturelles



INAUGURATION - JEUX OLYMPIQUES - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

8

RENDEZ-VOUS A 17 H.

SOIREES A 20 H. 45

ACTIVITES PERMANENTES

RENDEZ-VOUS A 17 H.		THEATRE MOBILE	GRANDE SALLE	ACTIVITES PERMANENTES
FÉVRIER 68				
lundi 5			BALLETS DU XX ^e SIECLE Direction Maurice BÉJART GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE (Première avec invitations)	11 heures, ouverture des portes
mardi 6			GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	EXPOSITION LE CORBUSIER en permanence
mercredi 7	ENTRETIEN AVEC MAURICE BÉJART Petite Salle		GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	BIBLIOTHÈQUE - DISCOTHÈQUE
jeudi 8	ENTRETIEN AVEC MAURICE BÉJART	COMÉDIE DES ALPES 6 810 000 litres d'eau par seconde pièce stéréophonique de Michel BUTOR (Première avec invitations)		TÉLÉVISION - SNACK-BAR
vendredi 9	BALLETS DU XX ^e SIECLE SPECTACLE BAUDELAIRE Théâtre mobile		GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	De 11 h 15 à 12 h 30 : VISITE GUIDÉE ANIMÉE
samedi 10	SPECTACLE BAUDELAIRE		GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	<p>Grenoble a prévu pour les X^e Jeux Olympiques d'hiver un important programme d'animation culturelle. La toute neuve Maison de la Culture y contribuera pour une large part. Elle a privilégié pour la circonstance les langages universels que sont la Musique, la Chorégraphie et l'Expression poétique. Qui, mieux que Maurice Béjart et ses célèbres "Ballets du XX^e Siècle", pourrait exprimer la proche parenté de la danse et du geste sportif? Le prestigieux Orchestre National de Paris, récemment fondé sous la haute direction de Charles Münch, l'excellente formation du Conservatoire de Grenoble menée par Eric-Paul Stekel, les meilleurs éléments des chorales locales dirigées par Jean Giroud, battront le rythme olympique sur des partitions nouvelles ou anciennes. Balançant les prestations plus classiques, heureusement assurées au Théâtre Municipal par la Comédie Française et les artistes de l'Opéra, la Comédie des Alpes, fleuron de la décentralisation théâtrale, portera à la scène deux œuvres contemporaines signées Samuel Beckett et Michel Butor. Tous les jours enfin, de onze heures à minuit, la Maison de la Culture offrira aux visiteurs ses halls d'exposition, avec un ensemble inédit consacré à l'œuvre de Le Corbusier. Ainsi s'affirmera au cœur de la cité olympique la double vocation sportive et culturelle des Jeux d'hiver 1968.</p>
dimanche 11	SPECTACLE BAUDELAIRE		GRAND SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE	
lundi 12		COMÉDIE DES ALPES 6 810 000 litres d'eau par seconde (Deuxième avec invitations)		
mardi 13		6 810 000 litres d'eau par seconde		
mercredi 14		6 810 000 litres d'eau par seconde		
jeudi 15	ENTRETIEN AVEC MICHEL BUTOR Petite Salle	6 810 000 litres d'eau par seconde		
vendredi 16	ENTRETIEN AVEC MICHEL BUTOR	6 810 000 litres d'eau par seconde	CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU CONSERVATOIRE	
samedi 17	ENTRETIEN AVEC MICHEL BUTOR	6 810 000 litres d'eau par seconde	CONCERT PAR L'ORCHESTRE DE PARIS	
dimanche 18		6 810 000 litres d'eau par seconde	CONCERT PAR L'ORCHESTRE DE PARIS	
lundi 19 mardi 20		6 810 000 litres d'eau par seconde (jusqu'au 26 février)		

Du 5 au 14 février, LA COMÉDIE DES ALPES joue à la salle de l'ex-rue du Lycée EN ATTENDANT GODOT

Le samedi 3 février au matin aura lieu une cérémonie officielle d'inauguration liée à celle du Musée de Sainte-Marie-d'en-Haut et suivie toute la journée d'une opération conjointe style « portes ouvertes »

ADHEREZ MAINTENANT

CETTE DERNIERE FICHE DE NOTRE DOSSIER EST ACCOMPAGNEE D'UN BULLETIN D'ADHESION. LISEZ-LE ATTENTIVEMENT. Il contient tous les renseignements nécessaires : tarifs, adhésion individuelle, adhésion collective, etc.

ADHERER = PARTICIPER

DEUX TARIFS D'ADHÉSION

Adhésion individuelle (adulte isolé)	6 F
Autres catégories	4 F

L'adhésion est valable du 5 février au 30 août 1968 (saison partielle).



MAISON DE LA CULTURE DE GRENOBLE

adhésion

SAISON PARTIELLE (février-août) 1968

TARIF ORDINAIRE

(adhésion individuelle) :

6 F

TARIF REDUIT

4 F

TARIF REDUIT pour :

— le conjoint ou la conjointe et les enfants mineurs de plus de 16 ans (tous les enfants de moins de 16 ans bénéficient gratuitement des avantages de l'adhésion ; une carte spéciale d'adhérent leur sera remise sur demande écrite signée par les parents).

— les scolaires et apprentis de plus de 16 ans.

— les étudiants titulaires d'une carte des Œuvres Universitaires.

— les militaires du contingent.

— toutes les personnes qui adhèrent par l'intermédiaire d'une collectivité (adhésion collective).

Les "collectivités" sont tous les groupements qui rempliront les trois conditions suivantes :

1° être membre du Comité de Patronage de la Maison de la Culture.

2° comprendre au moins 10 adhérents à la Maison de la Culture, dont un responsable désigné et chargé de la liaison entre la collectivité concernée et la Maison de la Culture.

3° avoir soumis une demande motivée et agréée par la Maison de la Culture.

ADHÉSIONS INDIVIDUELLES :

A partir du 2 octobre 1967 :

- au local provisoire de la Maison de la Culture, 44, rue Marcel-Peretto, angle rue Emile-Zola, de 14 h 30 à 19 h ;
- par correspondance (1 enveloppe retour jointe)

ou encore, mais à partir du 9 octobre seulement :

- au siège d'ACTA, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau, de 14 h 30 à 19 h.
(dans tous les cas, joindre ou déposer une photo d'identité de l'adhérent).

ADHÉSIONS COLLECTIVES :

- les personnes ou familles qui adhèrent par l'intermédiaire d'une collectivité remettront au responsable de la collectivité concernée :
 - a) leur bulletin d'adhésion (1 par personne) ;
 - b) le montant de l'adhésion ;
 - c) 1 photo d'identité par adhésion demandée.

Le responsable de la collectivité transmettra le tout à la Maison de la Culture.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

TARIFS RÉDUITS
(pourront aller jusqu'à 50 %)

Spectacles, manifestations,
activités diverses.

Prêt de disques.

Prêt d'œuvres d'art.

GRATUITÉ (sur place)

Bibliothèque.

Discothèque.

Garderie d'enfants.

Parfois : Expositions.

Abonnement gratuit au périodique d'information de la Maison de la Culture.

ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS

avant le 5 Mai 1968

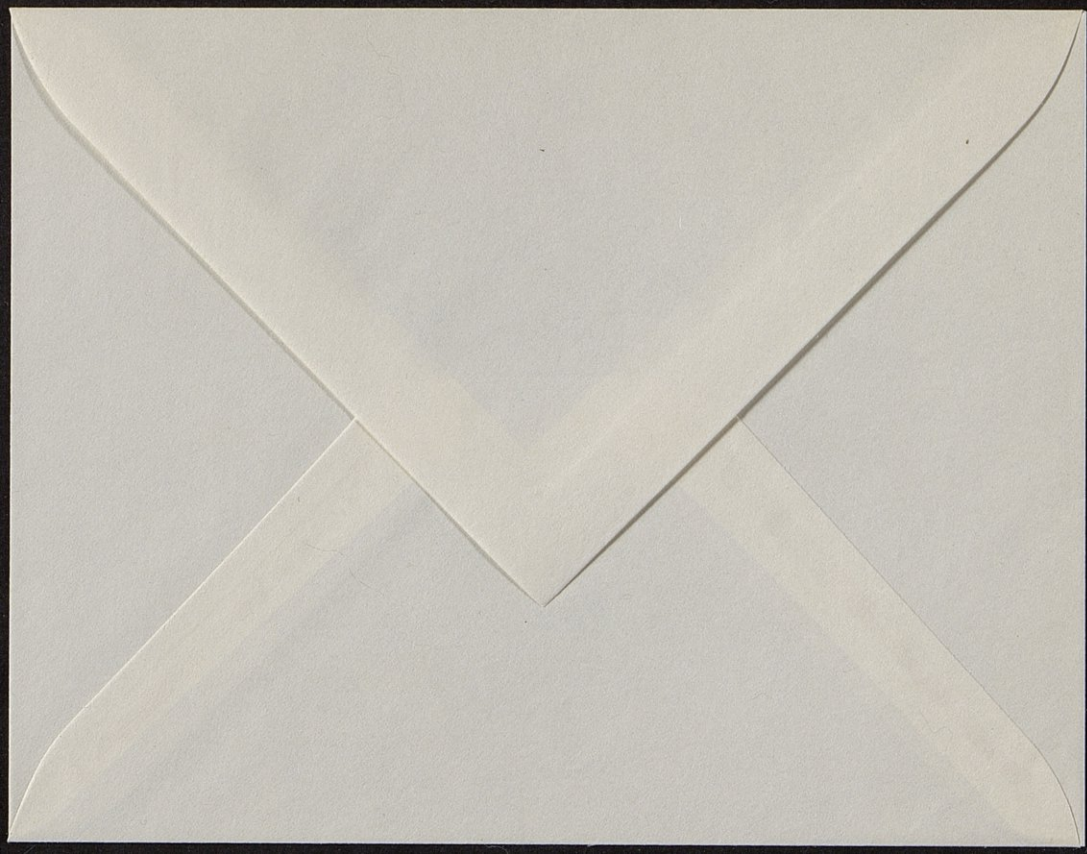
Election de 16 membres titulaires de l'Association de Gestion, dont
2 conseillers d'administration.

Timbre
à
0,30 F

MAISON DE LA CULTURE

B. P. 147

38 - GRENOBLE



ADRESSE PROVISOIRE : maison de la culture, 44 rue marcel-peretto - 38-grenoble - tél. 87-79-76